



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mars 2008  
Français  
Original : anglais

**Soixante-deuxième session**  
Point 147 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission intégrée  
des Nations Unies au Timor-Leste**

## **Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières . . . . .	40
III. Analyse des variations . . . . .	47
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . .	52
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	54
Annexe	
I. Organigrammes . . . . .	67
II. Cadre des mécanismes de coordination au Timor-Leste et de l'intégration de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et de l'équipe de pays des Nations Unies, sur la base du pacte international . . . . .	71
Carte . . . . .	75



## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 173 439 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 34 officiers de liaison et officiers d'état-major, 1 045 policiers des Nations Unies, 560 membres d'unités de police constituées, 444 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 973 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 139 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008/09 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante : processus politique, secteur de la sécurité et état de droit, gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires, et appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2006/07)	Montant alloué <sup>a</sup> (2007/08)	Dépenses prévues <sup>a</sup> (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	38 909,8	42 134,4	57 687,0	15 552,6	36,9
Personnel civil	31 054,9	52 582,2	58 854,2	6 272,0	11,9
Dépenses opérationnelles	76 884,1	58 443,2	56 898,6	(1 544,6)	(2,6)
<b>Montant brut</b>	<b>146 848,8</b>	<b>153 159,8</b>	<b>173 439,8</b>	<b>20 280,0</b>	<b>13,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 009,2	6 051,1	6 860,6	861,1	14,4
<b>Montant net</b>	<b>143 839,6</b>	<b>147 108,7</b>	<b>166 579,2</b>	<b>19 418,9</b>	<b>13,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>146 848,8</b>	<b>153 159,8</b>	<b>173 439,8</b>	<b>20 280,0</b>	<b>13,2</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

**Ressources humaines<sup>d</sup>**

Catégorie de personnel	Officiers de liaison	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Postes temporaires <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>								
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	–	20	19	–	–	<b>39</b>
Effectifs proposés 2008/09	–	–	–	24	21	–	1	<b>46</b>
<b>Composantes</b>								
Processus politique								
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	–	32	26	–	6	<b>64</b>
Effectifs proposés 2008/09	–	–	–	29	42	–	6	<b>77</b>
Secteur de la sécurité et état de droit								
Effectifs approuvés 2007/08	34	1 045	703	82	290	–	5	<b>2 159</b>
Effectifs proposés 2008/09	34	1 045	560	81	466	–	6	<b>2 192</b>
Gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires								
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	–	22	11	–	2	<b>35</b>
Effectifs proposés 2008/09	–	–	–	21	15	–	3	<b>39</b>
Appui <sup>d</sup>								
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	–	273	410	3	118	<b>804</b>
Effectifs proposés 2008/09	–	–	–	286	429	3	123	<b>841</b>
<b>Total</b>								
Effectifs approuvés 2007/08	34	1 045	703	429	756	3	131	<b>3 101</b>
Effectifs proposés 2008/09	34	1 045	560	441	973	3	139	<b>3 195</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	(143)	12	217	–	8	<b>94</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Postes financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Dont sept postes (1 P-5 et 1 P-4, à savoir les postes de conseiller principal et de conseiller adjoint pour les questions de sécurité, respectivement, 1 P-3, à savoir le poste de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national-assistant de sécurité et opérateur radio) financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

1. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006). La plus récente prolongation de son mandat a été autorisée en vertu de la résolution 1802 (2008) du Conseil, qui l'a prorogé jusqu'au 26 février 2009.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant et de contribuer à renforcer l'état de droit, à promouvoir une culture de gouvernance démocratique et à stimuler le développement socioéconomique.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante en fonction du mandat de la Mission (processus politique, secteur de la sécurité et état de droit, gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires, et appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. En application de son mandat, la Mission aidera le Gouvernement et les institutions nationales du Timor-Leste, durant l'exercice budgétaire, à consolider la démocratie et à promouvoir la réconciliation nationale en offrant ses bons offices et en encourageant le Gouvernement à adopter des politiques favorables à la stabilité durable. Pendant la période 2008/09, la Mission continuera de faciliter le dialogue entre les différents acteurs et offrira ses bons offices au Gouvernement, aux partis politiques, à d'autres acteurs politiques et à la société civile, en vue de consolider la démocratie.
6. Dans la composante Secteur de la sécurité et état de droit, les principales priorités de l'exercice 2008/2009 seront de maintenir un climat de stabilité et de sécurité, d'appuyer la réforme, la réorganisation et la reconstitution de la Police nationale du Timor-Leste en formant ses agents et en les encadrant, et d'aider les autorités à évaluer le secteur de la sécurité, grâce au mécanisme de coordination tripartite. La Mission aidera également le Gouvernement à renforcer les capacités des institutions judiciaires et à instaurer une culture de respect des droits de l'homme et de l'état de droit.
7. La Mission continuera de dispenser, en toute indépendance et au plus haut niveau, des conseils stratégiques aux institutions de l'État, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement en ce qui concerne les programmes et les questions opérationnelles. Tout en renforçant son approche intégrée, elle soutiendra l'action menée par le Gouvernement pour améliorer la situation humanitaire au Timor-Leste et œuvrera avec lui à l'élaboration de politiques propres à réduire la pauvreté et à accélérer la croissance économique.

8. Durant l'exercice 2008/09, la MINUT appuiera, par des activités d'information et des programmes d'éducation civique, l'action du Gouvernement visant à consolider la démocratie, maintenir la sécurité publique, assurer le respect des droits de l'homme, renforcer le secteur de la justice et la gouvernance démocratique, et améliorer la situation humanitaire. Le Bureau de l'information de la Mission assumera un rôle important dans le renforcement des capacités.

9. Le projet de budget de la MINUT pour l'exercice 2008/09 se chiffre à 173 439 800 dollars. Il couvre les besoins de financement pour le déploiement de 34 officiers de liaison et officiers d'état-major, 1 605 membres de la police des Nations Unies dont 1 045 policiers des Nations Unies et 560 membres d'unités de police constituées. Un rapport, en partie fondé sur une évaluation globale des conditions de sécurité et comportant des ajustements éventuels à apporter au mandat et aux effectifs de la Mission, sera présenté au Conseil de sécurité d'ici au 1<sup>er</sup> août 2008.

10. En application de la résolution 61/249 C de l'Assemblée générale, les effectifs proposés dans le budget de la Mission ont été déterminés sur la base d'une étude de ses besoins en ressources humaines, en tenant compte des tâches que la Mission doit assumer durant la période postélectorale, des conditions de sécurité dans le pays et de l'accent plus prononcé mis sur la gouvernance, l'aide humanitaire et les grands enjeux liés au développement socioéconomique. Cette étude a également confirmé la validité de la structure de la Mission, telle que l'Assemblée générale l'a approuvée pour l'exercice 2007/08, notamment les fonctions et responsabilités du Chef de cabinet et les modalités d'établissement des rapports (voir annexe I et par. 22), ainsi que la nécessité de maintenir à la classe D-1 le poste de chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement (voir par. 39).

11. Les modifications d'effectifs proposées dans le présent rapport pour les composantes Direction exécutive et administration, Processus politique, Secteur de la sécurité et état de droit, Gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires visent à renforcer la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat durant la période postélectorale, en particulier dans le cadre du « pacte international », et grâce au développement des activités d'information. En ce qui concerne la composante Appui, le besoin d'augmenter les effectifs s'explique tout d'abord par la nécessité de continuer d'appuyer 560 membres de la police constituée et 1 045 policiers des Nations Unies. Il importe de rappeler à cet égard que le budget approuvé de l'exercice 2007/08 supposait le rapatriement progressif des membres de la police constituée, dont il était prévu de réduire les effectifs de 703 membres, au début de l'exercice, à 140 membres, au 31 mai 2008, en procédant à des réductions correspondantes des besoins en personnel d'appui.

12. Comme suite à l'étude susmentionnée et conformément à la demande de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les effectifs de la Mission proposés pour l'exercice 2008/09 comportent : a) la transformation de 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national, dont 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national (tous dans les services organiques); b) la création de 214 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national, dont 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national (9 dans les services organiques); et c) le recours accru à des Volontaires des Nations Unies, grâce à la création de 8 postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies pour un total de 139 postes (3 dans les services organiques et 5 dans la Division de l'appui à la Mission et le Groupe du VIH/sida). L'augmentation proposée du

personnel recruté sur le plan national de 756 postes approuvés pour l'exercice 2007/08 à 973 postes pour 2008/09 tient compte de la nécessité de créer 173 postes d'assistant linguistique pour appuyer les policiers et les membres de la police constituée des Nations Unies.

13. La MINUT est dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général qui a rang de secrétaire général adjoint, aidé par deux représentants spéciaux adjoints qui ont rang de sous-secrétaire général, le premier pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, et le second, pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires.

14. La Mission a établi son quartier général à Dili, et quatre centres régionaux à Baucau, Maliana, Oecussi et Suai. Elle fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux militaires et aux membres de la police des Nations Unies à Dili et dans 12 districts couvrant l'ensemble du pays.

#### Direction exécutive et administration

15. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction générale et l'administration de la Mission.

Tableau 1

#### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	2	–	2	–	–	5	6	–	11
Effectif proposé 2008/09	1	–	2	–	2	–	–	5	6	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	1	–	–	1	–	3	3	–	6
Effectif proposé 2008/09	1	–	1	–	–	1	–	3	3	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	3	–	1	–	–	5	5	–	10
Effectif proposé 2008/09	1	–	3	1	1	–	–	6	7	1	14
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	–	–	1	2	1	4
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	1	1	–	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	1	1	–	–	3	1	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
<b>Section des affaires juridiques</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	1	1	–	–	4	4	–	8
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	2	2	–	–	7	4	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Bureau du contrôle interne</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	3	1	8	2	5	1	–	20	19	–	39
Effectif proposé 2008/09	3	1	9	4	6	1	–	24	21	1	46
<b>Variation nette</b>	–	–	1	2	1	–	–	4	2	1	7

<sup>a</sup> Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de deux postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

16. Durant la période postélectorale, le mandat dont la MINUT devra s'acquitter dans les domaines de l'appui à la gouvernance, de l'aide humanitaire et de la coopération pour le développement gagnera en importance, ces domaines étant au cœur de la stratégie globale qui vise à promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. À cet égard, le pacte international continuera d'être le principal instrument de coordination des ressources en tant que cadre de programmation bien défini qui tient compte des priorités communes au Gouvernement et à la communauté internationale.

17. La dotation en personnel approuvée pour le Bureau du Représentant spécial adjoint comprend un coordonnateur hors classe (P-5) qui facilite les liens entre toutes les parties au pacte international, notamment les institutions nationales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les autres composantes de la Mission. En étroite collaboration avec le Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique, le conseiller économique principal (P-5), le conseiller principal pour les questions de d'égalité entre les sexes (P-5) et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera de fournir un appui consultatif de première importance au secrétariat du pacte international, dirigé par le Gouvernement.

18. Afin d'aider le coordonnateur hors classe à s'acquitter de ces fonctions, il est proposé de créer, au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint, un poste supplémentaire de coordonnateur (P-3) et un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

19. Un spécialiste de la coordination (P-3) assistera le coordonnateur hors classe (P-5) dans le suivi et la mise en œuvre du pacte, établissant des liens avec les processus nationaux de développement, supervisant les groupes de travail, coordonnant et articulant les activités entreprises à l'échelle du système des Nations Unies, et appuyant l'organisation trimestrielle de forums multisectoriels avec le Gouvernement. L'administrateur recruté sur le plan national pour suivre la mise en œuvre du pacte international apportera un concours dans l'organisation de consultations et d'ateliers (notamment au niveau des districts), dans la traduction des documents du pacte international et dans la supervision globale des institutions nationales. Cet effectif renforcé, destiné à appuyer le pacte international permettra d'inspirer et d'orienter l'ensemble du processus de planification intégrée de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies.

20. Le Bureau du Représentant spécial adjoint compte également un conseiller économique principal (P-5) qui contribue à l'application du plan de gestion socioéconomique, en étroite coordination avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires de développement. Ce conseiller appuie le Gouvernement du Timor-Leste dans l'élaboration de son nouveau plan quinquennal national de développement (2008-2013) et conseille le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires dans la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et son intégration dans le nouveau plan national de développement. En outre, il appuie la Commission de la lutte contre la pauvreté récemment créée par le Président, ainsi que le mécanisme de promotion de l'égalité entre les sexes instauré entre le Gouvernement, les Nations Unies et les organisations de la société civile. Dans le cadre de ses nouvelles et importantes attributions, il sera également appelé à donner des avis sur l'application d'un plan d'action relatif à la création d'emplois pour les jeunes et l'élaboration de politiques et de lois visant à encourager les investissements nationaux et étrangers, et à conseiller le Gouvernement sur l'utilisation des revenus tirés du pétrole et du gaz pour financer des projets et des programmes de réduction de la pauvreté et d'accélération de la croissance économique.

21. Vu les exigences d'une fonction consultative de grande qualité, il importe de faire assister le conseiller économique principal par un spécialiste des questions socioéconomiques (administrateur recruté sur le plan national) et par un expert associé des questions socioéconomiques (Volontaire des Nations Unies), dont il est proposé de créer les postes afin d'aider à mettre à jour des informations sur des questions de fond dans les domaines de la croissance économique et de la dépaupérisation, à sensibiliser les partenaires de développement et les organisations nationales et internationales compétentes et à collaborer avec eux, et à formuler des recommandations à l'intention du conseiller économique principal sur les mesures qu'il convient de prendre.

## **Bureau du Chef de cabinet**

### **Chef de cabinet**

22. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est dirigé par un chef de cabinet (D-2) chargé de superviser et d'orienter le travail quotidien de six services organiques (Bureau des affaires politiques, Bureau de la communication et de l'information, Groupe de la planification et des meilleures pratiques, Équipe Déontologie et discipline, Centre d'opérations civilo-militaire et Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Ainsi, le Chef de cabinet fait partie de l'équipe de direction non seulement pour garantir une coordination globale des activités de la Mission, mais également en tant que conseiller direct et assistant principal du Représentant spécial du Secrétaire général en matière de politique, d'information et de planification. La structure hiérarchique proposée dispense le Représentant spécial de superviser directement de multiples bureaux et garantit la bonne coordination et une qualité toujours élevée des avis qui lui sont fournis par ces bureaux. Outre des notes de synthèse circonstanciées, une évaluation de la menace a lieu chaque semaine pour tenir la Direction informée, et des analyses politiques hebdomadaires supervisées et orientées par le Chef de cabinet sont fournies au Siège de l'ONU. Le classement à D-2 du poste de chef de cabinet tient compte du fait que le Chef du Bureau des affaires politiques et le Chef du Bureau de l'information occupent des postes à la classe D-1 et du fait qu'il est exigé de son titulaire qu'il possède une expérience et une ancienneté suffisantes pour superviser et orienter le travail des hauts fonctionnaires de la Mission.

23. En sa qualité de conseiller direct et d'assistant principal, le Chef de cabinet représente le Représentant spécial du Secrétaire général au sein des différents organes de coordination établis avec les autorités nationales, les Forces de sécurité internationales et l'équipe de pays des Nations Unies. À ce titre, il participe aux travaux du Comité de coordination de haut niveau et au Forum de coordination trilatéral, les principaux mécanismes de coordination établis entre la MINUT, le Gouvernement et les Forces de sécurité internationales. La MINUT peut ainsi contribuer de manière substantielle à la préparation et au suivi des réunions.

24. En outre, le Chef de cabinet rencontre régulièrement, au nom du Représentant spécial, les plus proches collaborateurs du Président et du Premier Ministre afin de discuter de questions délicates relatives à la MINUT. C'est, pour le Représentant spécial, une occasion supplémentaire d'avoir l'avis des autorités locales sur ces questions, ce qui lui permet de réserver ses entretiens à de hauts responsables gouvernementaux et d'attirer leur attention sur les questions politiques les plus importantes.

25. Les fonctions d'encadrement conférées au Chef de cabinet de la MINUT font de lui l'interlocuteur privilégié du Siège de l'ONU, notamment pour l'envoi de télégrammes codés et pour l'élaboration du contenu des rapports du Secrétaire général, qui ne peut se résumer à une coordination d'informations fournies par d'autres bureaux. Le Représentant spécial peut alors se concentrer sur les questions et aspects politiquement délicats, dont la résolution exige son intervention personnelle.

26. Vu l'étendue des responsabilités du Chef de cabinet, qui couvrent tous les aspects du mandat, des activités et des composantes de la Mission, il est proposé de maintenir le poste à la classe D-2.

## **Section des affaires juridiques**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de trois postes*

27. La dotation en personnel approuvée pour la Section des affaires juridiques dirigée par un conseiller juridique principal (P-5) comprend trois postes d'agent recruté sur le plan international, dont un juriste (P-4), un traducteur juridique (P-2) et un assistant administratif (Service mobile), trois postes d'administrateur recruté sur le plan national (juristes) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (commis/chauffeur).

28. Les titulaires de ces postes sont chargés de réaliser des études et de fournir des conseils juridiques sur des questions administratives et contractuelles et sur des questions de personnel relatives aux opérations de la Mission, d'interpréter les statuts et règlements de l'ONU et les accords internationaux et nationaux pertinents, et d'assurer la liaison avec les autorités gouvernementales et le Siège de l'Organisation sur des questions juridiques connexes, mais la lourde charge de travail existante a rendu difficile la réalisation des recherches nécessaires à l'examen de questions complexes nécessitant des conseils précis, ce qui a entraîné des retards dans l'obtention des autorisations légales. Une spécialisation est nécessaire dans un bureau, comme celui de la Mission, qui doit traiter autant de questions juridiques diverses, lesquelles ne peuvent être résolues de manière satisfaisante et fiable par des juristes affectés à d'autres sections sans le contrôle, l'orientation et l'approbation assurés par la Section. Aussi est-il proposé de renforcer la Section en recrutant deux juristes (1 P-4 et 1 P-3), aidés d'un assistant administratif (Service mobile) et en reclassant le poste approuvé de traducteur juridique (P-2) à la classe P-3 afin d'attirer un professionnel disposant d'une expérience suffisante.

## **Composante 1 : processus politique**

29. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission s'emploiera surtout à aider le Gouvernement, le Parlement et d'autres autorités du Timor-Leste à consolider la démocratie, offrant ses bons offices et encourageant le Gouvernement à adopter des politiques favorables à la stabilité durable. Au cours de la deuxième année de leurs mandats, le Gouvernement, le Parlement et le Président devront s'appliquer à résoudre diverses questions complexes dont dépend la consolidation des fondements de la paix et de la démocratie durables. La MINUT aidera le Gouvernement à régler les problèmes immédiats, tout en veillant à la viabilité des institutions. À cette fin, elle contribuera de plus en plus, par ses bons offices et ses conseils, à faire prévaloir une culture de démocratie ouverte à une participation sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, bases indispensables de l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité au Timor-Leste. En outre, la Mission continuera de veiller à ce que le Parlement, le Gouvernement et le Président puissent travailler en partenariat avec l'opposition politique, la société civile et la communauté internationale, afin de satisfaire les besoins de la population de manière transparente et responsable. Ces activités tiendront compte des contributions des femmes et des besoins spécifiques des femmes et des enfants.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

1.1.1 Tous les groupes parlementaires participent aux débats et les lois nécessaires sont adoptées par le Parlement et promulguées par le Président.

*Produits*

- Offrir ses bons offices à l'État et aux institutions étatiques, aux partis politiques et aux organisations locales dans le cadre des élections locales prévues pour fin 2008
- Observer, dans tout le pays, les élections locales dans le cadre desquelles seront élus des chefs de *suco* (village), des conseillers de *suco* et des chefs d'aldeia (hameau), notamment par l'intermédiaire de tous les bureaux régionaux de la MINUT
- Établir, en coordination avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un programme de renforcement des capacités pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, en particulier à l'intention du groupe parlementaire féminin, en vue de l'application du programme politique des femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste

1.2.1 Réunions périodiques et dialogue entre acteurs politiques, partis politiques et société civile

1.2.2 Réunions hebdomadaires entre le Président et le Premier Ministre; réunions périodiques entre le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement national et des partis d'opposition, et entre les dirigeants politiques et la société civile

*Produits*

- Réunions hebdomadaires de haut niveau entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Président et le Premier Ministre autour de questions clefs, entre autres, dialogue et réconciliation politiques, consolidation de la culture de la démocratie, réforme du secteur de la sécurité, renforcement de l'état de droit et questions socioéconomiques
- Réunions périodiques entre le Représentant spécial et le Président du Parlement et le chef de l'opposition sur les questions principales, notamment dialogue et réconciliation politiques, consolidation de la culture de la démocratie, rôle du Parlement et de l'opposition, renforcement de l'état de droit et questions socioéconomiques
- Réunions bimensuelles de coordination de haut niveau entre le Représentant spécial et le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement national et le chef du principal parti d'opposition sur toutes les questions touchant au mandat de la MINUT
- Fourniture par le représentant spécial de bons offices, au moyen de réunions périodiques, aux partis politiques, à d'autres acteurs politiques et à la société civile afin de promouvoir la réconciliation nationale et d'encourager la participation active aux débats sur la politique nationale et à l'élaboration de la loi
- Réunions périodiques avec tous les partis politiques présidées par la MINUT et destinées à faciliter le dialogue entre eux et l'examen des problèmes du pays
- Réunions périodiques avec la société civile présidées par la MINUT et destinées à faciliter le dialogue sur les questions d'importance nationale

- Réunions trimestrielles avec les partenaires internationaux, notamment les membres du corps diplomatique en poste à Jakarta, et réunions périodiques avec les délégations des États membres, de l'ONU et d'autres organisations internationales, de centres de réflexion et d'universités pour examiner l'évolution et les dernières tendances de la situation politique et des conditions de sécurité, le dialogue et la réconciliation politiques, la consolidation de la culture de la démocratie, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et les questions socioéconomiques
- Deux rapports du Secrétaire général sur le Timor-Leste présentés au Conseil de sécurité
- Conseils prodigués au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre d'une réunion de haut niveau et de trois réunions d'un forum multisectoriel pour suivre les avancées dans l'application du pacte international concernant le dialogue politique et la réconciliation entre les communautés
- Conseils prodigués aux dirigeants des collectivités locales, aux associations de jeunes, aux associations de femmes et à d'autres organisations de la société civile, et participation aux initiatives locales en faveur du dialogue et de la réconciliation politiques, de la consolidation de la culture de la démocratie et des politiques et programmes publics qui renforcent la stabilité
- Élaboration et application d'un programme national d'information multimédia et d'éducation civique visant à appuyer les efforts du Gouvernement pour consolider la démocratie, notamment production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles, de bulletins hebdomadaires, d'affiches, de dépliants et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays, participation à des manifestations destinées à sensibiliser les populations et à des conférences de presse hebdomadaires; organisation et soutien d'actions de formation sur les médias en associant les médias locaux aux formations qui sont dispensées six fois par an aux agents du Bureau de la communication et de l'information qui sont recrutés sur le plan national

*Facteurs externes* : Il faudra que les parties timoraises continuent de participer au dialogue politique et aux activités de réconciliation.

Tableau 2  
Ressources humaines : Composante 1 : processus politique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Bureau des affaires politiques</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	4	2	–	–	11	14	3	28
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	4	2	–	–	11	14	3	28
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de la communication et de l'information</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	6	9	3	–	–	19	11	3	33
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	6	3	–	–	16	27	3	46
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	–	–	–	(3)	16	–	13

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Groupe de la planification et des meilleures pratiques</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	1	-	-	-	2	1	-	3
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	1	-	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	2	11	14	5	-	-	32	26	6	64
Effectif proposé 2008/09	-	2	11	11	5	-	-	29	42	6	77
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)	16	-	13

<sup>a</sup> Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### **Bureau de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction de trois postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 16 postes*

30. Pendant l'exercice budgétaire, le Bureau de la communication et de l'information restera une source fiable d'information pour le peuple timorais et contribuera à contrecarrer les effets négatifs de la couverture médiatique irresponsable, hostile et contrôlée de l'actualité. Des campagnes d'information efficaces sont des outils indispensables pour ménager les attentes et pour façonner les conceptions du public en vue de créer un environnement sûr propre à permettre à la MINUT de s'acquitter de son mandat.

31. Pendant l'exercice 2008/09, le Bureau de la communication et de l'information affinera et mettra en œuvre ses programmes de renforcement des capacités à l'intention des professionnels des médias timorais en coordination avec les organismes des Nations Unies et des partenaires extérieurs; il s'agira de recourir davantage à du personnel national bien formé dans les domaines de l'information et des médias, de la sensibilisation des communautés, de la production de programmes radiotélévisés et de l'impression et dans d'autres domaines multimédias tels que la conception de sites Web et la photographie. Il est par conséquent proposé de créer 16 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (5 administrateurs et 11 agents des services généraux) et de supprimer trois postes de fonctionnaire de l'information (P-3), comme indiqué de manière détaillée aux paragraphes 32 et 33 ci-dessous.

32. Le réseau de la Radio Télévision Timor-Leste et les 18 stations de radio communautaire (avec lesquels la MINUT et le PNUD collaborent étroitement) demeurent la plus fiable source d'information indépendante au Timor-Leste. La radio offre un moyen d'établir des liens de communication directe avec la population locale et de contribuer ainsi au succès de la Mission en lui permettant d'expliquer son mandat, de s'imposer comme source d'informations crédibles et impartiales, de contrecarrer la désinformation et d'appuyer le processus de paix. De

cette manière, la communication par la radio contribue aussi à la sécurité du personnel de la Mission. Pour renforcer la capacité de la MINUT de rendre compte par la radio des progrès réalisés dans l'application de son mandat, il est proposé de renforcer le Groupe de la radio par la création de trois postes de producteur radio (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est proposé de renforcer également le Groupe de la télévision et de la vidéo par la création d'un poste de cameraman (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un poste d'éditeur/producteur vidéo (agent des services généraux recruté sur le plan national), et d'étoffer le Groupe des publications par la création d'un poste d'assistant à l'impression (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un poste de photographe.

33. Vu l'état rudimentaire du réseau d'information dans le pays et la couverture médiatique limitée dans les districts, deux équipes mobiles de communication ont été créées à titre ponctuel afin de pouvoir toucher les populations dans les districts qui ont peu ou pas d'accès à l'information diffusée par les médias. Il est proposé de régulariser ces fonctions pendant l'exercice 2008/09 en créant un poste de coordonnateur de l'information (administrateur recruté sur le plan national), deux postes d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Par ailleurs, il est proposé de déployer un fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) dans chacun des quatre bureaux régionaux. Les titulaires de ces postes aideront à coordonner les activités des bureaux régionaux et des deux équipes mobiles et veilleront à la mise en forme de tous les produits d'information et à leur distribution à l'intention de toutes les capitales régionales et des principales villes des sous-districts en temps voulu et efficacement.

34. Les fonctionnaires recrutés sur le plan national bénéficieront d'une formation en cours d'emploi dispensée par leurs homologues internationaux en vue de perfectionner leurs compétences et d'approfondir leur expérience. Les effectifs internationaux de la section seront progressivement réduits à mesure que les professionnels locaux des médias qui ont été formés prendront la relève des fonctions exercées actuellement par le personnel international. L'objectif final du Bureau de la communication et de l'information est de laisser en place un corps de professionnels locaux de l'information et des médias dont les compétences ont été développées grâce à leur emploi au service de la Mission.

## **Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit**

35. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'aider le Gouvernement du Timor-Leste à maintenir la sécurité et à procéder à un examen global de ce secteur, d'assurer la liaison avec les autorités militaires nationales et de mener, par l'intermédiaire du Groupe de liaison militaire, des activités de suivi s'agissant du renforcement des droits de l'homme et de la justice transitionnelle mais aussi de l'ensemble du système de justice formelle au Timor-Leste. Les activités de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves de la MINUT viseront à aider le Gouvernement à faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme en répondent.

36. Tout en maintenant la sécurité publique, la police des Nations Unies contribuera également à reconstituer la Police nationale du Timor-Leste, notamment à élaborer et appliquer le plan de réforme, de restructuration et de reconstitution de

la PNTL, encadrera les membres de la PNTL et œuvrera en vue du transfert progressif des districts aux commandants de la PNTL. Le Chef de la police des Nations Unies assurera le commandement général de la PNTL jusqu'au transfert définitif, qui n'est pas prévu avant l'exercice budgétaire 2009/10.

37. Le réexamen du secteur de la sécurité portera sur l'armée, la police, le Ministère de la défense et le Secrétariat d'État à la sécurité; quant au renforcement du secteur de justice, il serait mené en coordination étroite avec d'autres parties prenantes, notamment le PNUD (programme général de justice et administration pénitentiaire), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (justice pour mineurs), UNIFEM (justice pour les femmes) et les donateurs qui fournissent des fonds au programme de justice du PNUD.

38. La Mission continuera aussi de renforcer la capacité des acteurs étatiques, des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, de respecter, de protéger et d'assurer l'exercice des droits de l'homme, de promouvoir des mesures efficaces de justice transitionnelle et de surveiller la situation des droits de l'homme au Timor-Leste afin d'en rendre compte.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.1 Maintien de l'ordre public au Timor-Leste

2.1.1 Maintien du nombre moyen d'incidents de sécurité se produisant tous les jours (notamment les affrontements et les troubles civils) au niveau moyen de 54 par semaine enregistré au cours des 12 mois écoulés

2.1.2 Intégration totale de 3 108 membres immatriculés de la PNTL

2.1.3 La PNTL prend le relais de la police des Nations Unies en assumant la responsabilité principale en matière de lutte antiémeutes, mesurée au nombre d'interventions du Groupe d'intervention rapide dans les troubles civils.

---

*Produits*

- 28 746 jours-homme de patrouille par la police des Nations Unies afin de maintenir l'ordre public dans les sous-districts (Baucau, Cova Lima, Ermera, Liquica et Viqueque)
- 43 119 jours-homme de patrouille par la police des Nations Unies afin de maintenir l'ordre public dans les sous-districts (Baucau, Cova Lima, Ermera, Liquica et Viqueque)
- Indications fournies à la PNTL dans le domaine opérationnel dans le cadre de stages de formation et d'encadrement en matière de protection rapprochée des dirigeants du Timor-Leste
- Indications fournies à la PNTL dans le domaine opérationnel grâce à la présence à ses côtés de membres de la police des Nations Unies lors d'enquêtes sur toutes les affaires criminelles graves dont il aura été fait état au Timor-Leste
- Appui fourni à la PNTL afin de renforcer les moyens opérationnels de ses unités spécialisées grâce à six stages de formation de niveau avancé et de cours de formation des formateurs pour le Groupe d'intervention rapide, le Groupe de la police maritime, le Groupe de la protection rapprochée, le Groupe de la police de l'immigration, l'Unité des gardes frontière et le Groupe de réserve de la police

- Réunions hebdomadaires de liaison avec les forces de sécurité internationales afin de coordonner les questions de sécurité
- Assistance technique et conseils spécialisés dispensés à la PNTL en vue de l'arrestation des 57 fugitifs restants, qui se sont évadés de la prison de Becora en août 2006
- Réunions hebdomadaires avec le Secrétariat d'État à la sécurité pour examiner la situation et coordonner les questions en matière de sécurité, notamment la réforme, la restructuration et la reconstitution de la PNTL et la réforme du secteur de la sécurité
- Appui dispensé aux officiers supérieurs de la PNTL grâce à un stage de formation en administration et un stage de formation au commandement opérationnel en vue de renforcer leurs compétences dans les domaines de la gestion et des opérations
- Réunions hebdomadaires entre la police des Nations Unies et la direction de la PNTL afin d'évaluer les risques pour la paix et la sécurité et de coordonner la conduite d'opérations de police dans les districts
- Mise en œuvre d'un programme national d'information et de sensibilisation à l'appui des efforts entrepris par le Gouvernement pour maintenir la sécurité, notamment production de programmes radiophoniques hebdomadaires, de programmes vidéo mensuels, de bulletins hebdomadaires, d'affiches, de fiches d'information et d'autre matériel promotionnel à distribuer et afficher dans tout le pays, et participation à des manifestations locales destinées à sensibiliser la population et à des points de presse hebdomadaires, conduite de stages de formation à l'intention des médias et appui à cette fin, en associant les partenaires des médias locaux à la formation du personnel local du Bureau de la communication et de l'information six fois par an
- Formation en cours d'emploi (six mois d'encadrement et cinq semaines de formation suivies de trois mois d'encadrement spécialisé) dispensée à l'intention du Groupe d'intervention rapide de la PNTL grâce à la présence de membres de la police des Nations Unies aux côtés de leurs homologues de la police nationale
- Appui, dispensé par la prestation de compétences spécialisées et de conseils et la facilitation de la tenue de réunions, aux fins de la réforme, de la restructuration et de la reconstitution de la PNTL conformément au plan soumis au Gouvernement
- Conseils dispensés au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre d'une réunion de haut niveau et de trois réunions d'une instance multisectorielle, en vue d'évaluer la mise en œuvre du pacte international pour ce qui est de la sécurité publique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières

2.2.1 Règlement des questions en suspens concernant la délimitation des autres parties de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie

*Produits*

- 7 300 jours-homme de patrouilles menées par des officiers de liaison (2 officiers par patrouille x 10 patrouilles par jour x 365 jours)
- 4 réunions de liaison entre les autorités timoraises et indonésiennes chargées de la sécurité aux frontières afin de faciliter le règlement pacifique des différends, notamment en ce qui concerne la délimitation de la frontière
- 2 réunions de liaison avec les autorités chargées de la sécurité aux frontières pour examiner les questions de sécurité aux frontières en prélude aux élections locales
- Réunions régulières de liaison entre les Forces armées du Timor-Leste (F-FDTL) et les forces de sécurité internationales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.3 Renforcement de la capacité des forces de sécurité du Timor-Leste

2.3.1 Mise en œuvre par le Gouvernement des plans d'action définis pour la deuxième année de la réforme du secteur de la sécurité

2.3.2 Adoption par les institutions nationales d'un cadre d'orientation en matière de sécurité

2.3.3 Après l'adoption du cadre d'orientation en matière de sécurité, adoption par le Parlement national de la législation qui reste concernant les F-FDTL, la PNTL, le Ministère de la sécurité et le Ministère de la défense

2.3.4 La police nationale prend la relève du commandement et des opérations de police dans six districts du pays

*Produits*

- Conseils dispensés au Gouvernement, dans le cadre de 12 réunions de haut niveau et de 24 réunions de travail, concernant l'exécution de projets recensés dans le cadre du réexamen du secteur de la sécurité
- Conseils dispensés au Gouvernement, dans le cadre de 12 réunions, concernant l'examen et l'élaboration d'une loi sur le rôle des Forces armées du Timor-Leste et du Ministère de la défense ainsi que sur le rôle de la police nationale et du Secrétariat d'État à la sécurité, comme l'exigent les conclusions du réexamen global du secteur de la sécurité
- Organisation de 4 réunions avec les F-FDTL, la PNTL, les représentants du Ministère de la défense et du Secrétariat d'État à la sécurité et les partenaires de la société civile, dont des associations de femmes, en vue d'évaluer la réforme en cours dans le secteur de la sécurité et de faire en sorte que leurs préoccupations, notamment celles relatives à la parité des sexes, soient prises en considération dans les avis rendus en matière de politiques
- Transfert, par la police des Nations Unies, de 6 districts sous le commandement de la PNTL, conformément au plan convenu (Ainaro : au plus tard en juillet 2008; Oecussi : au plus tard en septembre 2008; Manufahi : au plus tard en novembre 2008; Manatuto : au plus tard en janvier 2009; Lautem : au plus tard en mars 2009; Bobonaro : au plus tard en mai de 2009)
- Suivi régulier des activités de la PNTL dans les 6 districts où le commandement a été transféré à la PNTL et encadrement de la PNTL dans les 5 autres districts
- Organisation, à l'intention des membres de la PNTL, d'ateliers de formation trimestriels sur la législation et les procédures révisées, notamment sur les questions concernant la justice pour mineurs et pour femmes
- Prestation de conseils en matière d'activités de police spécialisées et locales afin de renforcer les compétences des membres de la PNTL s'agissant notamment du respect des droits de l'homme, de l'usage de la force, de la sensibilité à la parité des sexes, du professionnalisme, de l'impartialité et de la responsabilisation
- Mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation à l'appui des efforts entrepris par le Gouvernement dans le domaine de la réforme de la sécurité, notamment production de programmes radiophoniques et télévisés, utilisation du site Web de la MINUT, production de documents, organisation d'expositions et participations à des manifestations de sensibilisation des collectivités

- Organisation, à l'école de police, d'un stage de formation sur le renforcement des capacités à l'intention du porte-parole de la PNTL, des officiers d'information de la PNTL, du Secrétariat d'État à la sécurité, du Ministère de la justice et d'autres ministères et services publics en général; formation en cours d'emploi sur les relations avec les médias dispensée par la police des Nations Unies à l'intention des officiers supérieurs de la police et de l'armée ainsi que de fonctionnaires de ces ministères
- Conseils dispensés au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre d'une réunion de haut niveau et de 3 réunions d'une instance multisectorielle, en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte international pour ce qui est du renforcement du secteur de la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès dans le domaine des droits de l'homme et de la lutte contre les violations des droits de l'homme au Timor-Leste

2.4.1 Mise en œuvre par le Gouvernement du plan d'action national pour les droits de l'homme et des recommandations des organes de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Comité des droits de l'enfant et Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) à Dili et dans les districts

2.4.2 Formation en matière de droits de l'homme dispensée aux membres de la PNTL et des Forces armées du Timor-Leste dans le cadre des programmes d'enseignement de l'école de police et de l'école militaire

2.4.3 Augmentation du nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme menées par le Bureau du Provedor (Médiateur), qui passe à 125 à la fin de 2008

2.4.4 Achèvement des enquêtes et des poursuites menées par le Bureau du Procureur général concernant toutes les affaires recommandées par la Commission spéciale indépendante chargée d'enquêter sur les événements intervenus avant et pendant la crise de 2006, et enquêtes sur toutes les plaintes déposées concernant de nouvelles violations des droits de l'homme

2.4.5 120 enquêtes supplémentaires menées à bien par le Bureau du Procureur général concernant des infractions graves commises en 1999

*Produits*

- Conseils et assistance technique fournis au Gouvernement en vue de la diffusion et de la promotion de la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme et des recommandations formulées par les organes de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur la base des rapports que leur a soumis le Gouvernement
- Conseils et assistance technique fournis au Gouvernement en vue de l'élaboration d'au moins un rapport supplémentaire destiné aux organes de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (en plus des rapports présentés au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
- Conseils dispensés au Parlement et au Gouvernement concernant l'adhésion au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques et au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

- Conseils à la Commission parlementaire A (libertés et garanties fondamentales) quant à l'élaboration d'un projet de loi qui soit conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Prestation de deux programmes de formation et d'une assistance technique aux organisations non gouvernementales aux fins de l'examen du rapport au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la synthèse des renseignements à fournir au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- Prestation d'un programme de formation et d'une assistance technique au Parlement national concernant les dispositions de la Convention
- Organisation de 4 stages de formation d'une journée sur les droits de l'homme à l'intention des membres de la PNTL
- Organisation de 4 stages de formation d'une journée sur les droits de l'homme à l'intention des membres du haut commandement des F-FDTL
- Organisation d'un stage de formation des formateurs sur les droits de l'homme en vue de renforcer durablement les capacités de formation en matière de droits de l'homme dans les écoles de police et de formation militaire, à l'intention des nouvelles recrues
- Conseils dispensés à la PNTL et organisation d'un atelier à l'intention des membres de la police nationale sur les mécanismes internes efficaces de responsabilisation
- Appui fourni, grâce à des conseils et à des activités de renforcement des capacités, y compris la surveillance des affaires pour lesquelles des poursuites ont été recommandées par la Commission spéciale indépendante d'enquête pour le Timor-Leste, en liaison avec l'équipe d'appui aux enquêtes de la police des Nations Unies afin que celle-ci dispose de tous les renseignements nécessaires pour mener des enquêtes, appui fourni pour l'élaboration d'un rapport public sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission au Bureau du Procureur général, plaidoyer pour la réalisation d'enquêtes et de poursuites judiciaires concernant les crimes commis pendant la crise de 2006 en application des recommandations de la Commission et sensibilisation du Médiateur et des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme
- Poursuite des enquêtes sur les 360 affaires restant à examiner au 31 janvier 2008 s'agissant des violations graves des droits de l'homme commises dans le pays en 1999, notamment mener à bien les enquêtes sur 120 affaires
- Conseils dispensés au Gouvernement concernant la mise en œuvre des recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation, en particulier en ce qui concerne les crimes commis dans le pays en 1999
- Conseils dispensés au Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et organisation de 4 ateliers à l'intention du personnel du Bureau du Médiateur sur les normes relatives aux droits de l'homme et surveillance efficace des violations des droits de l'homme et enquête sur celles-ci, notamment en ce qui concerne les droits sociaux et économiques
- Surveillance hebdomadaire des tribunaux, établissements pénitentiaires et prisons et observation de certains procès à Dili et dans 12 districts, et communication des constatations au Gouvernement
- Suivi de la situation en matière de droits de l'homme, communication de l'information recueillie au Gouvernement, au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice ainsi qu'aux autres institutions d'État compétentes et établissement de rapports au Conseil de sécurité
- Encadrement de représentants d'organisations non gouvernementales locales, notamment des organisations de femmes, à Dili et dans 12 districts, s'agissant de l'éducation, du suivi et des enquêtes dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des lois relatives aux droits de l'homme

- Conseils dispensés à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et aux organisations non gouvernementales concernant l'intégration d'une approche de développement axée sur les droits de l'homme dans les programmes, les politiques et la législation
- Campagne nationale d'information sur l'administration de la justice, y compris la production de programmes audio et vidéo à l'intention des collectivités locales et de la presse
- Mise en œuvre d'un programme national d'information et de sensibilisation à l'appui des efforts entrepris par le Gouvernement pour faire respecter les droits de l'homme, notamment production de programmes radiophoniques hebdomadaires, de programmes vidéo mensuels, de bulletins hebdomadaires, d'affiches, de fiches d'information et d'autre matériel promotionnel à distribuer et afficher dans tout le pays et participation à des manifestations locales destinées à sensibiliser la population et à des points de presse hebdomadaires, conduite de stages de formation à l'intention des médias et appui à cette fin, en associant les partenaires des médias locaux à la formation du personnel local du Bureau de la communication et de l'information 6 fois par an
- Conseils dispensés au Gouvernement concernant la protection et l'exercice des droits de l'homme dans la mise en œuvre des stratégies du pacte international dans le secteur de la justice et dans les domaines de la réinsertion sociale et de la sécurité publique
- Conseils dispensés à la Commission parlementaire A concernant les affaires constitutionnelles, la justice, l'administration, le pouvoir local et la législation et promotion de la mise en place d'un système de réparation et d'un programme de relèvement et de justice pour les victimes des crimes commis en 1999, notamment grâce à la création d'un fonds de solidarité des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.5 Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

2.5.1 Adoption par le Parlement d'une loi sur la justice pour mineurs et des modalités de son application

2.5.2 Adoption d'une loi sur les avocats exerçant à titre privé et organisation du premier stage de formation à l'intention des nouveaux avocats exerçant à titre privé

2.5.3 Augmentation des effectifs de la Cour d'appel par la nomination d'au moins cinq juges d'appel nationaux

2.5.4 Adoption et application par le Gouvernement d'un plan de développement du secteur de la justice

2.5.5 Adoption et application d'un plan stratégique par le Gouvernement en vue de renforcer le système pénitentiaire

2.5.6 Réduction du nombre d'affaires en attente de jugement, passant de 4 700 en janvier 2008 à 4 515 en juin 2009

*Produits*

- Présidence des réunions mensuelles du Groupe de travail sur le secteur de la justice (MINUT, UNIFEM, PNUD et UNICEF) en vue de coordonner les politiques et l'aide internationale s'agissant du secteur de la justice
- Conseils dispensés au Gouvernement, au Conseil timorais de coordination et aux donateurs, dans le cadre de 12 réunions, quant à la mise en œuvre d'un plan d'orientation pour le développement du secteur de la justice
- Appui fourni au Gouvernement et aux autorités judiciaires en vue de l'organisation de cinq ateliers concernant le secteur de la justice à l'intention de représentants du Gouvernement, du personnel judiciaire, des avocats et de la société civile, portant sur les mécanismes de justice traditionnelle, l'amélioration des procédures pénales en matière de justice pour mineurs et la protection des femmes

- Conseils dispensés dans le cadre de consultations d'experts et grâce à l'adoption de pratiques optimales par le Gouvernement en ce qui concerne les mesures à mettre en œuvre pour que soient appliquées les politiques qui tiennent compte de la parité des sexes et pour que des femmes soient recrutées dans les services judiciaires et pénitentiaires, l'objectif étant, entre autres, d'augmenter le nombre de femmes membres de leur personnel
- Conseils dispensés au Gouvernement, dans le cadre de 12 réunions, concernant la mise en œuvre du plan stratégique de renforcement du système pénitentiaire
- Mise en œuvre d'un programme national d'information et de sensibilisation à l'appui des efforts entrepris par le Gouvernement pour renforcer le secteur de la justice, notamment production de programmes radiophoniques hebdomadaires, de programmes vidéo mensuels, de bulletins hebdomadaires, d'affiches, de fiches d'information et d'autre matériel promotionnel à distribuer et afficher dans tout le pays, et participation à des manifestations locales destinées à sensibiliser la population et à des points de presse hebdomadaires, conduite de stages de formation à l'intention des médias et appui à cette fin, en associant les partenaires des médias locaux à la formation du personnel local du Bureau de la communication et de l'information six fois par an
- Conseils dispensés au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de 1 réunion de haut niveau et de 3 réunions d'une instance multisectorielle, en vue d'évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du pacte international sur le secteur de la justice
- Présidence des réunions mensuelles du Groupe de travail sur le secteur de la justice (MINUT, UNIFEM, PNUD et UNICEF) en vue de coordonner les politiques et l'aide internationale s'agissant du secteur de la justice

*Facteurs externes* : La stabilité politique, sociale et en matière de sécurité sera maintenue et sera propice à la poursuite des réformes, en particulier dans le secteur de la justice, et permettra de procéder à des enquêtes sans entraves sur les crimes graves. Le fonctionnement de la PNTL continuera de s'améliorer du fait des opérations d'encadrement et les forces de sécurité internationales maintiendront leur présence. Le Gouvernement sera disposé à promouvoir les droits de l'homme, prendra les mesures voulues pour présenter d'autres rapports au titre des instruments relatifs aux droits de l'homme et s'attachera à appliquer les recommandations formulées dans le rapport de la Commission Accueil, vérité et réconciliation. Le commandement de la PNTL et des F-FDTL sera déterminé à institutionnaliser l'éducation en matière de droits de l'homme.

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires (officiers de liaison et d'état-major)</i>	
Effectif approuvé pour 2007/08	<b>34</b>
Effectif proposé pour 2008/09	<b>34</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2007/08	<b>1 045</b>
Effectif proposé pour 2008/09	<b>1 045</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>III. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé pour 2007/08	<b>703</b>
Effectif proposé pour 2008/09	<b>560</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(143)</b>

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Section de l'appui au secteur de la sécurité</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	-	10	2	1	-	-	13	1	-	14
Effectif proposé pour 2008/09	-	-	10	2	1	-	-	13	1	-	14
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	1	6	6	2	-	-	15	28	4	47
Effectif proposé pour 2008/09	-	1	6	6	2	-	-	15	28	4	47
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Section de l'appui à l'administration de la justice</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	-	5	-	2	-	-	7	-	-	7
Effectif proposé pour 2008/09	-	-	5	-	1	-	-	6	2	-	8
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	2	-	1
<b>Équipe d'enquête sur les crimes graves</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	-	3	19	4	-	-	26	22	1	49
Effectif proposé pour 2008/09	-	-	3	19	4	-	-	26	22	1	49
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau du Chef de la police</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	3	4	3	1	-	-	11	230	-	241
Effectif proposé pour 2008/09	-	3	4	3	1	-	-	11	403	-	414
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	173	-	173
<b>Bureau de l'Officier de liaison en chef</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	-	1	-	1	-	-	2	9	-	11
Effectif proposé pour 2008/09	-	-	1	-	1	-	-	2	9	-	11
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	-	1	1	3	-	-	5	-	-	5
Effectif proposé pour 2008/09	-	-	2	2	1	-	-	5	1	1	7
<b>Variation nette</b>	-	-	1	1	(2)	-	-	-	1	1	2
<b>Centre d'opération civilo-militaire</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	-	-	1	1	1	-	-	3	-	-	3
Effectif proposé pour 2008/09	-	-	1	1	1	-	-	3	-	-	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08	–	4	31	32	15	–	–	<b>82</b>	290	5	<b>377</b>
Effectif proposé pour 2008/09	–	4	32	33	12	–	–	<b>81</b>	466	6	<b>553</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>176</b>	<b>1</b>	<b>176</b>
<b>Total général (I à IV)</b>											
Effectif approuvé pour 2007/08											<b>2 159</b>
Effectif proposé pour 2008/09											<b>2 192</b>
<b>Variation nette</b>											<b>33</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Bureau du chef de la police

#### Chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement

39. Le chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement (D-1) gère les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement, à la dotation en effectifs et au déploiement des forces de police des Nations Unies à l'état-major et dans les bureaux locaux de la mission. Il assure les fonctions de chef de la police en l'absence de celui-ci et celles du chef adjoint de la police délégué aux opérations, et participe donc aux réunions avec les hauts responsables timorais, notamment les réunions du Groupe d'évaluation et de l'Inspection générale de la Police nationale du Timor-Leste, et les réunions avec le Chef de cabinet du Président, qui sollicite également son avis au sujet des questions administratives afférentes au personnel de sécurité affecté auprès du cabinet.

40. Par ailleurs, le chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement dirige la conception et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités à l'échelle locale et des plans globaux de développement institutionnel de la Police nationale, au moyen de larges consultations auxquelles sont associés les partenaires internationaux et nationaux. Il joue un rôle essentiel dans le cadre du processus de réforme, de restructuration et de reconstitution de la Police nationale; coordonne les efforts de planification stratégique et de développement de la Police nationale, ainsi que les efforts de consolidation du Secrétariat d'État à la sécurité; supervise l'exécution du plan de réforme, de restructuration et de reconstitution et évalue les progrès réalisés en la matière afin de veiller à la mise en œuvre d'une approche intégrée en vue du renforcement de la Police nationale, que ce soit aux niveaux de l'institution, de la gestion ou du personnel; et gère les activités relatives à l'inscription et à la certification des policiers, y compris le programme de mentorat, de sorte que ceux-ci soient prêts à assumer à nouveau le maintien de l'ordre au Timor-Leste et dotés des compétences qu'il leur faut pour ce faire.

41. Le chef adjoint de la police coordonne et canalise les efforts des diverses parties qui participent à la création d'une force de Police nationale efficace et compétente. Les chefs de la Police nationale ont participé à plusieurs séminaires, au cours desquels le plan de réforme, de restructuration et de reconstitution a été

présenté et débattu. Le chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement a été invité par les dirigeants du Timor-Leste à présenter ce plan dans les ministères, les secrétariats d'État et les commissions parlementaires, pour qu'il en soit débattu. Des rencontres se tiennent également avec les représentants des pays qui apportent une aide bilatérale à la Police nationale. Ces réunions permettent d'améliorer la coordination et de mieux faire connaître les efforts réalisés pour éviter les doublons ou les activités contradictoires.

42. Le chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement fait également des exposés au corps diplomatique, à Dili, sur les progrès réalisés en matière de sélection des policiers et de reconstitution de la police. Son rang lui permet d'engager des débats de fond et de représenter l'ONU au niveau qui se doit dans le cadre des efforts de reconstitution de la police.

43. Compte tenu des responsabilités particulières qui incombent au titulaire de ce poste dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission, lesquelles doivent être exercées par un fonctionnaire de police de haut rang chevronné et recruté sur le plan international, et de la diversité des fonctions dont il doit s'acquitter, il est proposé de maintenir le poste de chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement à la classe D-1.

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 173 postes*

44. Compte tenu des services à assurer à 1 605 policiers des Nations Unies, dont 1 045 membres de la police des Nations Unies et 560 membres d'unités de police constituées, il est proposé de créer 173 postes d'assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui seront au service exclusif des membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées. Les titulaires assureront des services de traduction et d'interprétation depuis le tétum, le portugais et l'anglais, ou vers ces langues, pour aider la police à établir des rapports et à communiquer officiellement au cours des enquêtes et dans le cadre de la préparation des dossiers qui devront être présentés aux autorités judiciaires timoraises, dans le cadre des programmes de formation à l'école de police et dans les autres centres de formation, et à l'occasion des patrouilles, des visites dans les collectivités et des activités de contrôle de la circulation; et aider les agents de la police des Nations Unies détachés dans des postes de police afin d'encadrer les membres de la Police nationale et de leur transférer des compétences et des connaissances.

### **Section de l'appui à l'administration de la justice**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de deux postes*

45. Après examen du tableau d'effectif de la Section de l'appui à l'administration de la justice, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et de créer à la place deux postes d'assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui aideront le spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) et les quatre spécialistes des affaires judiciaires (P-4) à s'acquitter de leurs fonctions, qui consistent à conseiller le Gouvernement timorais et les hauts responsables du secteur de la justice et de la fonction publique. La MINUT dispose d'une unité de traduction et d'interprétation qui est sollicitée au-delà de sa capacité; il est pratiquement impossible de faire appel à ses services pour une réunion de dernière minute. Les assistants linguistiques

seront chargés de veiller à ce que les besoins de la Section en matière d'interprétation et de traduction soient satisfaits rapidement, et de manière efficace et efficiente, afin que la MINUT puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

### **Cellule d'analyse conjointe de la Mission**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

46. Après examen des besoins en effectifs de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, il est proposé de créer un poste d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui sera chargé de traduire rapidement des documents d'accès restreint et confidentiels pour aider les spécialistes chargés d'analyser les menaces qui pourraient peser contre le personnel et les biens de l'ONU, et compromettre le mandat de la Mission et la sécurité du Timor-Leste; ainsi qu'un poste de Volontaire des Nations Unies, qui sera chargé de rassembler des informations provenant de sources extérieures et d'assurer la communication avec celles-ci, de recueillir des informations utiles à l'intérieur même de la Mission, de faire de la simple saisie de données et de la prise de notes, contribuant ainsi à renforcer la capacité de la Cellule de réunir et de communiquer des informations.

### **Composante 3 : gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires**

47. Au cours de la période postélectorale, l'appui dans les domaines de la gouvernance, de l'aide humanitaire et de la coopération pour le développement prendra de plus en plus d'importance, ces domaines étant au cœur de la stratégie globale qui vise à favoriser la paix et la stabilité. Cadre de programmation bien défini qui tient compte des priorités communes au Gouvernement et à la communauté internationale, le pacte international continuera d'être le principal outil de coordination des ressources; quant à la Mission, elle continuera d'assurer, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'appui administratif essentiel au secrétariat du pacte, qui est dirigé par le Gouvernement.

48. Dans le cadre des activités essentielles menées au titre de la gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles, la Mission continuera de dispenser, au plus haut niveau et de manière indépendante, des conseils techniques aux institutions de l'État, ainsi qu'aux fonds et programmes présents dans le pays et à d'autres partenaires de développement. Elle aidera les divers organes de souveraineté de l'État à consolider davantage la démocratie (notamment en apportant un appui politique et juridique); aidera le Gouvernement et les institutions concernées, en coopération et en coordination avec d'autres partenaires, à élaborer des politiques et stratégies visant à faire reculer la pauvreté et à favoriser la croissance économique; et dispensera des conseils indépendants dans le domaine de la gouvernance démocratique et du développement socioéconomique.

49. Dans le domaine humanitaire, il s'agira surtout d'aider à formuler et à mettre en œuvre des politiques en vue de trouver une solution à la situation des personnes déplacées et d'assurer un accès équitable à l'aide humanitaire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la population. Grâce au mécanisme de coordination humanitaire intégré, qui associe le personnel de la MINUT et celui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec les organismes humanitaires des Nations

Unies et le Gouvernement timorais pour mettre au point des solutions durables et une stratégie d'intervention multisectorielle en la matière. Les efforts seront renforcés en ce qui concerne la planification préalable et la préparation aux situations d'urgence au niveau national.

50. Il est essentiel de veiller à l'intégration des actions menées par tous les acteurs du système des Nations Unies (la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies) afin d'assurer la cohérence des mesures à prendre lorsque surgissent des situations difficiles et complexes où se mêlent des problèmes de sécurité, de gouvernance et de développement, et des problèmes humanitaires. Des liens plus étroits seront établis entre la Mission et UNIFEM pour poursuivre les efforts visant à encourager la participation des femmes à la prise de décisions et à apporter un appui au groupe parlementaire féminin.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

3.1 Progrès vers la mise en place d'un État et d'institutions étatiques démocratiques viables au Timor-Leste

3.1.1 Adhésion de la part de la présidence, des pouvoirs exécutif et judiciaire, et du Parlement national aux principes constitutionnels favorables à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs entre les 4 piliers de la souveraineté sans incident majeur

3.1.2 Formulation et adoption de politiques publiques pour les principaux secteurs de la gouvernance, notamment la décentralisation et la gouvernance locale, les médias, la transparence et la responsabilisation, le processus électoral, la participation de la société civile et la fonction publique

3.1.3 Adoption de lois par le Parlement dans les principaux secteurs de la gouvernance, notamment la décentralisation et la gouvernance locale, les médias, la transparence et la responsabilisation, le processus électoral, la participation de la société civile et la fonction publique

---

*Produits*

- Formuler des conseils sur les questions constitutionnelles grâce à des notes d'orientation à l'intention du Président, du Gouvernement, du Parlement et des représentants de l'appareil judiciaire, reposant sur une analyse approfondie des pratiques constitutionnelles et juridiques
- Formuler des conseils au Gouvernement et aux autres acteurs clefs sur la réforme de la fonction publique, notamment le renforcement des capacités au moyen d'études, d'analyses et de notes d'orientation établies en coordination avec le PNUD
- Formuler des conseils au Gouvernement, aux institutions de l'État et aux autres acteurs clefs sur les questions de transparence et de responsabilisation, notamment les mécanismes efficaces de contrôle, reposant sur un examen approfondi des règles réalisé au moyen d'études, d'analyses et de notes d'orientation
- Formuler des conseils au Gouvernement et aux institutions de l'État, au moyen d'études, d'analyses et de notes d'orientation reposant sur une analyse approfondie des politiques existantes et nouvelles en matière de décentralisation et de gouvernance locale, en coordination avec le Fonds d'équipement des Nations Unies
- Formuler des conseils en collaboration avec le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité, UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur la rédaction d'un plan national global d'action contre la violence sexuelle et d'un plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et assurer la coordination en la matière

- Favoriser l'intégration du souci de l'égalité entre les sexes dans le plan national de développement, et formuler des conseils en la matière
- En collaboration avec UNIFEM et le PNUD, établir un centre de ressources pour le groupe parlementaire féminin, grâce à la fourniture de livres et de publications, et formuler des conseils en la matière
- Assurer la présidence d'une commission sur l'égalité des sexes, en association avec le Premier Ministre et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires
- Formuler des conseils à la société civile, aux médias et aux institutions de l'État sur les mécanismes à mettre en place pour favoriser la participation de la société civile et des médias à la gouvernance, notamment en établissant un cadre juridique complet concernant les médias; en apportant des modifications à la loi sur la société civile de sorte qu'elle prévoit des dispositions en vue d'une association avec les institutions de l'État; en mettant en place des formations en journalisme; et en adoptant une loi sur la liberté de la presse
- Formuler des conseils au Gouvernement et aux organes chargés de l'administration des élections (le Secrétariat de l'administration technique des élections et la Commission électorale nationale) sur le dispositif à mettre en place pour se doter d'un système électoral efficace, notamment grâce à l'établissement de procédures électorales transparentes et régulières, à un système fiable et complet d'inscription des électeurs, et à un programme de renforcement des capacités des organes chargés de l'administration des élections
- Organiser des réunions régulières avec les partenaires internationaux de développement aux fins de collaboration et de coordination, selon qu'il conviendra, sur les projets et les programmes de gouvernance en cours, notamment la réforme de la fonction publique, le projet du PNUD concernant les médias, le projet de renforcement des capacités de la société civile, les projets concernant le Parlement et le Cabinet du Président, le programme d'appui à la gouvernance locale et le projet d'appui aux élections
- Participer à une réunion de haut niveau et à 3 réunions d'un forum multisectoriel créé pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte international en matière de gouvernance démocratique afin de pouvoir formuler des conseils au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies
- Élaborer une campagne d'information et de sensibilisation au niveau national pour faire connaître les efforts engagés par le Gouvernement timorais en faveur de la gouvernance démocratique, notamment au moyen d'émissions de radio hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles, de bulletins hebdomadaires, d'affiches, de tracts et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à mettre sur les panneaux d'affichage partout dans le pays, et en participant aux programmes d'information locaux et aux conférences de presse hebdomadaires; organiser des formations sur les médias, ou y contribuer, en associant les médias locaux aux formations qui sont dispensées 6 fois par an aux agents du Bureau de la communication et de l'information, qui sont recrutés sur le plan national

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Amélioration des conditions humanitaires au Timor-Leste

3.2.1 Les populations les plus vulnérables (quelque 70 000 personnes déplacées et 300 000 personnes souffrant d'insécurité alimentaire), notamment celles qui sont touchées par les catastrophes naturelles et les crises, ont accès à une aide humanitaire ciblée en fonction de leurs besoins (100 % des personnes ayant besoin d'une aide vitale selon l'évaluation des besoins)

3.2.2 Dix pour cent des quelque 70 000 personnes déplacées rentrent chez elles ou s'installent ailleurs, dans des logements plus durables

3.2.3 Élaboration et mise en œuvre par la Direction de la gestion des catastrophes naturelles de plans d'opérations et d'urgence

*Produits*

- Coordonner l'aide humanitaire destinée aux populations les plus vulnérables au moyen de réunions hebdomadaires avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires, et de réunions mensuelles avec les donateurs, et formuler des conseils en la matière
- Formuler des conseils régulièrement au Gouvernement, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes humanitaires internationaux, concernant la mise en œuvre sur la durée d'un plan national de gestion des risques liés aux catastrophes
- Mener des actions de sensibilisation régulièrement, notamment auprès du Gouvernement, et gérer de manière continue les informations permettant de coordonner de manière efficace les interventions humanitaires et de mobiliser les intervenants
- Élaborer une campagne d'information et de sensibilisation au niveau national pour faire connaître les efforts engagés par le Gouvernement timorais en faveur de l'amélioration des conditions humanitaires, notamment au moyen d'émissions de radio hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles, de bulletins hebdomadaires, d'affiches, de tracts et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à mettre sur les panneaux d'affichage partout dans le pays, et en participant aux programmes d'information locaux et aux conférences de presse hebdomadaires; organiser des formations sur les médias, ou y contribuer, en associant les médias locaux aux formations qui sont dispensées 6 fois par an aux agents du Bureau de la communication et de l'information, qui sont recrutés sur le plan national
- Participer à une réunion de haut niveau et à 3 réunions d'un forum multisectoriel créé pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte international en matière d'aide humanitaire afin de pouvoir formuler des conseils au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté et sur le plan de la croissance économique au Timor-Leste

3.3.1 Mise en œuvre par le Gouvernement de politiques plus énergiques en faveur des démunis afin de faire reculer la pauvreté et de favoriser une croissance économique durable, les progrès se mesurant par le nombre de personnes qui sont passées au-dessus du seuil de pauvreté

3.3.2 Amélioration des systèmes d'exécution du budget de l'État afin d'améliorer la prestation de services, les progrès étant attestés par le fait que les ministères utilisent les ressources et les moyens prévus au budget de l'État

3.3.3 Amélioration des perspectives d'emploi pour les jeunes à Dili et dans les districts, les progrès se mesurant par le nombre plus important de jeunes qui trouvent un emploi ou qui travaillent à leur compte

*Produits*

- Formuler régulièrement des conseils au Gouvernement, dans le cadre des 9 groupes de travail sur le plan national de développement créés par le Ministère de l'économie et du développement, au sujet de la mise en œuvre d'un plan national de développement qui favorisera la croissance économique durable, des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté, et de la voie à suivre
- Formuler des conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions régulières avec le Secrétaire d'État aux ressources naturelles, en vue de l'utilisation efficace des recettes pétrolières et gazières pour des projets ou programmes visant à faire reculer la pauvreté ou à améliorer la croissance économique

- Formuler des conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions régulières avec le Ministère des finances, l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs, sur la gestion budgétaire, en partenariat avec le PNUD, les institutions financières internationales et les organismes d'aide internationaux
- Formuler des conseils pour favoriser l'intégration des programmes de pays des Nations Unies dans le plan national de développement, en participant aux 3 groupes de travail sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux 9 groupes de travail sur le plan national de développement
- Formuler des conseils et mobiliser l'appui international en faveur du renforcement des capacités en matière de développement socioéconomique, dans le cadre de réunions régulières avec les donateurs, l'équipe de pays des Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales internationales
- Participer à une réunion de haut niveau et à 3 réunions d'un forum multisectoriel créé pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte international en matière de relèvement et de croissance sur les plans social et économique afin de formuler des conseils au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies
- Formuler des conseils au Gouvernement concernant la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'ouverture de perspectives d'emploi pour les jeunes, en participant aux groupes de travail sur le plan national de développement et au programme national sur l'emploi des jeunes et la formation professionnelle, lancé par le Ministère du travail, le Bureau international du Travail et le PNUD
- Formuler des conseils, dans le cadre de réunions régulières avec le Ministère de l'économie et du développement, au sujet du réaménagement des politiques et des lois qui encouragent les investissements nationaux et étrangers
- Apporter un appui, dans le cadre de réunions régulières, à la Commission présidentielle sur la lutte contre la pauvreté et à la Commission de haut niveau sur l'égalité des sexes

*Facteurs externes* : La situation politique demeurera stable; la communauté internationale apportera une aide humanitaire et en matière de développement; sur le plan de la sécurité, la situation continuera de s'améliorer et des progrès durables seront réalisés au niveau de la gouvernance politique et économique

**Tableau 4**  
**Ressources humaines : composante 3 : gouvernance, développement**  
**et coordination des opérations humanitaires**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Bureau de l'assistance électorale</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	10	1	6	-	-	<b>18</b>	8	2	<b>28</b>
Effectif proposé 2008/09	-	1	10	1	5	-	-	<b>17</b>	12	3	<b>32</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(1)	-	-	<b>(1)</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Groupe des affaires humanitaires</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	1	1	-	-	3	1	-	4
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	1	1	-	-	3	1	-	4
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe de l'égalité des sexes</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	3
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	12	2	7	-	-	22	11	2	35
Effectif proposé 2008/09	-	1	12	2	6	-	-	21	15	3	39
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	4	1	4

<sup>a</sup> Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### **Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de quatre postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

51. L'une des principales fonctions du Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique est de contrôler régulièrement les progrès réalisés par tous les secteurs concernés par le thème de la gouvernance afin de formuler des conseils pratiques et d'apporter un appui au Représentant spécial dans le cadre de ses missions de bons offices.

52. L'effectif approuvé du Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique se compose de 7 attachés de recherche et de suivi (5 agents recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), qui sont chargés de réunir les informations, et de faire le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités institutionnelles pour ce qui est de quatre institutions de l'État, à savoir le Cabinet du Président, le Parlement national, le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Provedor (médiateur), ainsi que des organisations de la société civile et les médias grand public. Le Bureau n'a pas les capacités nécessaires pour suivre ce qui se passe en matière de gouvernance locale, à l'extérieur de Dili.

53. Pour suivre les progrès réalisés en la matière au niveau des districts, il est proposé de renforcer les effectifs du Bureau en créant quatre postes de spécialiste du suivi régional (administrateurs recrutés sur le plan national), qui travailleront depuis les bureaux régionaux suivants : Cova Lima, Bobonaro, Oecussi et Baucau. Ils s'occuperont en moyenne de trois districts chacun, suivront l'évolution de la

gouvernance au niveau local et apporteront leur appui aux pouvoirs publics locaux et aux organisations de la société civile. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la gouvernance démocratique (Volontaire des Nations Unies), qui sera chargé d'aider les conseillers en matière de gouvernance électorale (P-4) et leurs homologues au niveau national à examiner les politiques et procédures électorales, à mettre en œuvre des programmes de formation et des campagnes d'éducation des électeurs, et à assurer le suivi des activités des institutions de l'État et de la société civile relatives aux élections.

54. Par ailleurs, à l'issue de l'examen du soutien administratif apporté au Bureau, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

#### **Composante 4 : appui**

55. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui dispensera des services efficaces et efficients sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 045 membres de la police des Nations Unies, dont 560 membres d'unités de police constituées, ainsi qu'à l'important effectif civil, qui comprend 444 agents recrutés sur le plan international et 973 agents recrutés sur le plan national, ainsi que 139 Volontaires des Nations Unies. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, l'entretien et la construction de bureaux et de bâtiments destinés au logement, l'informatique et les transmissions, les opérations aériennes, les transports terrestres et aériens, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, ainsi que la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

4.1 Soutien logistique et administratif efficace et appui effectif en matière de sécurité dans la zone de la Mission	4.1.1 Application des normes minimales de sécurité opérationnelle
	4.1.2 Réduction de 15 % du nombre d'accidents de la route (de 345 en 2006/07 à 293 en 2008/09)

---

#### *Produits*

##### **Amélioration des services**

- Application des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les bâtiments de la MINUT, notamment l'installation de systèmes de télévision en circuit fermé et l'application de pellicule antiéclats sur les fenêtres extérieures et intérieures
- Organisation d'un programme annuel de sensibilisation des conducteurs et d'une campagne de sécurité routière à l'intention de l'ensemble des membres du personnel de la Mission autorisés à conduire des véhicules appartenant à l'ONU
- Mise en œuvre de programmes de protection de l'environnement et installation de systèmes d'évacuation des eaux usées dans les 141 lieux de déploiement de la Mission

- Maintien en état d'une capacité d'information géographique permettant la prestation de services cartographiques couvrant l'ensemble du pays, notamment les données relatives aux routes et aux ponts le long des 4 itinéraires logistiques principaux et des 13 itinéraires logistiques secondaires, destinés à toutes les composantes de la MINUT et aux organismes partenaires, y compris 4 centres d'appui régionaux et 13 capitales de district
- Réparations essentielles de l'infrastructure de transport terrestre effectuées, selon les besoins, afin de faciliter les déplacements opérationnels de tous les éléments déployés de la MINUT, notamment la police des Nations Unies et les officiers du groupe de liaison militaire
- Déploiement d'un hélicoptère de sauvetage permettant de procéder à des évacuations sanitaires du personnel de la Mission déployé au Timor-Leste

#### **Contingents, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève ou rapatriement de quelque 560 membres d'unités de police constituées, 1 045 membres de la police des Nations Unies et 34 officiers de liaison et officiers d'état-major
- Inspection du matériel et des éléments de soutien logistique autonome appartenant aux unités de police constituées (560 personnes) et communication de l'information correspondante
- Fourniture de rations alimentaires et d'eau potable aux 560 membres des unités de police constituées
- Prestation de services administratifs pour, en moyenne, 1 556 membres du personnel civil (444 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 973 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 139 Volontaires des Nations Unies)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, ainsi que des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

#### **Installations et infrastructures**

- Construction ou amélioration de l'infrastructure des équipements collectifs, d'installations de sécurité, de bâtiments divers, d'un réseau de distribution d'eau et d'entrepôts sur les 141 lieux de déploiement qui occupent 55 terrains dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Entretien des camps installés à Dili, Baucau et Maliana pour les 560 membres des unités de police constituées
- Entretien des locaux de travail du Centre d'appui régional dans les 4 principaux endroits suivants : Baucau, Suai, Maliana, Oecussi
- Entretien de 4 pistes pour permettre à des avions de taille moyenne à décollage et atterrissage courts de procéder à des vols à vue de jour dans des conditions de sécurité
- Entretien des locaux abritant le quartier général de la Mission dans la caserne d'Obrigado, à Dili, afin d'accueillir l'ensemble du personnel civil, militaire et de la police des Nations Unies déployé
- Entretien des locaux de travail pour les liaisons de l'arrière, à Darwin (Australie)

#### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 864 véhicules de l'ONU, dont 3 véhicules blindés, dans 1 atelier installé à Dili et 4 ateliers installés dans les régions
- Approvisionnement en carburants et en lubrifiants pour un parc moyen de 864 véhicules appartenant à l'ONU et de 143 véhicules appartenant aux contingents

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 5 hélicoptères commerciaux et de 2 avions sur un site dans la zone de la Mission à l'aéroport de Dili, y compris un service de secours et d'évacuation médicale par avion
- Approvisionnement en carburant, en lubrifiants pour 5 hélicoptères et 2 avions

### **Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de 12 stations terriennes à pivot situées à Dili, reliées à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi, au Siège de l'ONU à New York et à 18 sites reculés dans la zone de la Mission, permettant d'assurer la transmission de communications vocales, de télécopies et de données et des services de visioconférence
  - Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), composé de 54 répéteurs (VHF), 137 stations fixes (VHF), 79 stations fixes (HF), 911 radios mobiles (VHF), 523 radios mobiles (HF) et 2 754 postes de radio portatifs
  - Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission, y compris pour 2 500 téléphones
  - Exploitation et entretien d'un système de télécommunications mobile déployable
- Exploitation et entretien d'un studio de production d'émissions radiophoniques à Dili

### **Informatique**

- Exploitation et entretien de 30 réseaux locaux et de longue portée, 60 serveurs, 1 562 ordinateurs de bureau, 514 ordinateurs portatifs, 235 imprimantes, 43 imprimantes multifonctions, 60 scanners répartis sur 60 sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau longue portée de l'ONU

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 1 unité médicale de niveau 1 permettant de pratiquer des interventions chirurgicales et de 4 dispensaires sur 4 sites
- Exploitation et maintien en état d'un service de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel (observateurs militaires, personnel de la police et personnel civil), notamment séance d'information entre collègues

### **Sécurité**

- Protection rapprochée du Chef de la Mission, de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite
- Formulation de directives sur la sécurité au domicile et, s'il ya lieu, évaluation effectuée au domicile des 34 officiers de liaison et officiers d'état-major, 444 membres du personnel et 139 Volontaires des Nations Unies
- Contrôle des accès et surveillance 24 heures sur 24 du périmètre de sécurité du quartier général de la Mission et des centres régionaux

---

*Facteurs externes* : Les fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et les services prévus dans les contrats qu'ils ont conclus.

---

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Division de l'appui aux missions</b>											
<b>Bureau du Chef</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	4	6	–	–	14	13	3	30
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	4	6	–	–	14	13	3	30
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureaux administratifs régionaux</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	4	4	–	–	8	4	–	12
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	4	4	–	–	8	4	–	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Services administratifs</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	7	17	50	–	–	74	83	41	198
Effectif proposé 2008/09	–	–	8	22	54	–	–	84	84	41	209
<b>Variation nette</b>	–	–	1	5	4	–	–	10	1	–	11
<b>Services d'appui intégré</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	8	21	89	2	–	120	238	73	431
Effectif proposé 2008/09	–	–	8	20	92	3	–	123	255	76	454
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	3	1	–	3	17	3	23
<b>Total partiel, Division de l'appui aux missions</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	18	46	149	2	–	216	338	117	671
Effectif proposé 2008/09	–	1	19	50	156	3	–	229	356	120	705
<b>Variation nette</b>	–	–	1	4	7	1	–	13	18	3	34
<b>Groupe Déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	–	–	–	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	2	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Postes de personnel temporaire autorisés <sup>b</sup> 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes de personnel temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	1	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité<sup>c</sup></b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	11	40	–	–	53	69	–	122
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	11	40	–	–	53	69	–	122
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe du VIH/sida</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	2	1	1	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	2	2	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	23	57	190	2	–	273	410	118	801
Effectif proposé 2008/09	–	1	24	61	197	3	–	286	429	123	838
<b>Variation nette</b>	–	–	1	4	7	1	–	13	19	5	37
Postes de personnel temporaire autorisés <sup>b</sup> 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes de personnel temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	24	58	191	2	–	276	410	118	804
Effectif proposé 2008/09	–	1	25	62	198	3	–	289	429	123	841
<b>Variation nette</b>	–	–	1	4	7	1	–	13	19	5	37

<sup>a</sup> Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>c</sup> Dont sept postes (1 P-5 et 1 P-4, à savoir les postes de conseiller principal et de conseiller adjoint pour les questions de sécurité, respectivement, 1 P-3, à savoir le poste de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national – assistant de sécurité et opérateur radio) financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts.

**Division de l'appui aux missions**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 13 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes*

56. Les 37 nouveaux postes proposés pour la Division de l'appui aux missions s'expliquent par la création de 32 postes de fonctionnaires (dont 13 de personnel international : 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 7 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); 3 administrateurs recrutés sur le plan national; et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 5 postes de Volontaire des Nations Unies pour les services administratifs et les services d'appui intégrés.

**Services administratifs**

57. L'augmentation de quatre postes proposée pour les services administratifs s'explique par la création de 11 postes (1 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 4 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef des services administratifs, à la Section des ressources humaines et à la Section des services médicaux comme indiqué aux paragraphes 58 à 67 ci-dessous.

**Bureau du Chef des services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de deux postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste*

58. Sous la supervision directe du Chef des services administratifs, le Conseiller du personnel s'acquitte de ses fonctions (P-3), avec le concours de son assistant (Volontaire des Nations Unies). Les responsabilités et les fonctions des conseillers du personnel se sont progressivement accrues en raison des actes de violence sporadiques et inattendus et de la dégradation de la situation en matière de sécurité en général, qui ont entraîné la multiplication des actes de vandalisme contre les véhicules de l'Organisation et les biens du personnel, ce qui a beaucoup stressé le personnel et entraîné l'apparition du syndrome de stress post-traumatique, ainsi que l'accroissement de problèmes psychologiques chez le personnel.

59. Le manque de centres d'aide psychologique spécialisée disposant de spécialistes qualifiés en matière de santé mentale dans le pays a eu des incidences sur la santé mentale du personnel, en particulier des agents recrutés sur le plan national et leur famille, le conseiller du personnel de la Mission étant l'unique prestataire de soins de santé mentale non seulement pour le personnel de la MINUT, mais également pour les autres organismes des Nations Unies.

60. Actuellement, les conseillers du personnel travaillent 24 heures sur 24, et consultent, chaque semaine, environ 40 membres du personnel, soit 13 personnes par conseiller, et nombre de consultations ont lieu après les heures normales de travail. Pour bien lutter contre le stress du personnel de la Mission, il est proposé que la fonction de conseiller soit renforcée en créant un poste de conseiller du personnel (P-4), 1 poste de spécialiste de l'état de santé (agent du Service mobile) et 2 postes de responsable du soutien antistress (administrateur recruté sur le plan national).

61. Le Conseiller principal du personnel (P-4), en tant que Chef du Groupe de l'orientation du personnel, sera chargé de coordonner la gestion du stress en général, s'agissant notamment des mesures à prendre au niveau de la Mission et de superviser les autres conseillers; il/elle conseillera les responsables de la MINUT sur les pratiques optimales de gestion du stress, notamment les services de conseils et les questions relatives à l'état de santé, et assurera la supervision clinique de façon à établir, suivre et appliquer les normes professionnelles nécessaires au bon fonctionnement du Groupe. Il/elle sera secondé par un spécialiste de l'état de santé (agent du Service mobile) et deux responsables du soutien antistress (administrateur recruté sur le plan national) pour mieux gérer le stress du personnel recruté sur le plan national, y compris un conseiller de sexe féminin pour répondre aux problèmes psychologiques qui se posent souvent aux femmes membres du personnel et à leur famille et qui ont des incidences négatives sur leur vie professionnelle et personnelle.

62. Les femmes membres du personnel de la MINUT jouent plusieurs rôles dans leur foyer, notamment en tant que soutien financier et prestataire de soins. Certains membres de leur famille auraient des problèmes psychologiques provoqués par les déplacements à l'intérieur du pays, la violence conjugale, les sévices physiques et sexuels infligés aux enfants, l'infidélité conjugale et le mariage du conjoint à une deuxième épouse. Les femmes membres du personnel sont de plus en plus aux prises avec des difficultés dues aux charges financières qui pèsent sur elles, aux déplacements continus et au manque de possibilités d'emploi et à d'autres besoins essentiels, tels que les services de soins de santé, l'eau et l'hygiène. Le nombre de femmes membres du personnel qui sollicitent des conseils reste faible. La majorité préfère consulter une conseillère, en dépit des efforts que font les services d'appui psychologique du Groupe de l'orientation du personnel, dans le cadre de son programme de sensibilisation, à savoir des visites régulières auprès des femmes membres du personnel pour discuter avec elles de leurs problèmes.

63. La création de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national permettrait de renforcer les capacités nationales, car les titulaires de ces postes pourront, à terme, assurer des services de soutien psychologique à un grand nombre de personnes traumatisées ou aider à guérir celles qui sont gravement affectées, et contribuer effectivement au processus d'édification de la nation.

64. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du Chef des services administratifs comprend également 1 poste de traducteur/interprète (P-3), secondé par 6 traducteurs/interprètes (agents du Service mobile), 2 pour chaque langue (portugais, tétum et Bahasa Indonesia), 1 traducteur/interprète (Volontaire des Nations Unies) et 4 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés d'assurer des services centralisés de traduction/interprétation pour la Mission.

65. Compte tenu du milieu multilingue dans lequel fonctionne la Mission, du volume considérable de la documentation requise pour maintenir les liens de communication efficace avec les autorités nationales sur des questions techniques et opérationnelles et répondre aux demandes ponctuelles de services de traduction et d'interprétation émanant des bureaux de la Mission qui en sont dépourvus et de l'augmentation du volume de travail des services de traduction liée à l'arrivée du matériel d'interprétation simultanée, il est proposé de renforcer l'équipe de tétum du service de traduction en reclassant un poste d'assistant linguistique (agent des services généraux) en poste d'administrateur recruté sur le plan national et de

supprimer en conséquence un poste d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Section des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste*

66. Le budget approuvé pour 2007/08 tient compte de la diminution prévue du volume de travail de la Section des ressources humaines en raison du retrait progressif prévu de membres de la police des Nations Unies, du personnel des unités de police constituées et des agents électoraux. Par conséquent, la dotation en effectifs de la Section approuvée pour 2007/08, par rapport à l'exercice 2006/07, tient compte de la suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et du transfert de deux postes d'assistant chargé des ressources humaines à l'Équipe des enquêtes sur les infractions graves et d'un spécialiste des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Chef des services administratifs. En ce qui concerne le maintien en 2008/09 du personnel de la police des Nations Unies et du personnel des unités de la police constituées aux niveaux autorisés, il est proposé de renforcer la Section en créant un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile).

### **Section des services médicaux**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes*

67. Compte tenu de la lenteur des négociations concernant les services hospitaliers de niveau 2, pour lesquels aucune solution rentable n'a été indiquée, il est proposé d'augmenter les effectifs de l'actuelle structure de niveau 1, à savoir un médecin-chef (P-4) secondé par 4 membres du personnel recruté sur le plan international (1 P-3 et 3 agents du Service mobile), 22 Volontaires des Nations Unies et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national, afin de renforcer les capacités dont disposent les mécanismes actuels pour assurer les traitements et les soins médicaux dont a besoin le personnel de la Mission. Par conséquent, il est proposé de créer sept autres postes de spécialiste recruté sur le plan international : 1 chirurgien généraliste (P-3), 1 anesthésiste (P-3), 1 infirmier-chef (P-3), 1 fonctionnaire d'administration (P-2), 1 pharmacien (P-2), 1 infirmier en chirurgie (agent du Service mobile) et 1 infirmier anesthésiste (agent du Service mobile).

### **Services d'appui intégré**

68. L'augmentation de 23 postes proposée pour les Services d'appui intégré s'explique par la création de 21 postes de fonctionnaire (4 postes de personnel recruté sur le plan international, à savoir 3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe), et 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies dans les sections des transports et du génie, compensée par la suppression d'un poste de personnel recruté sur le plan international à la Section de la gestion du matériel, comme indiqué aux paragraphes 69 à 71 ci-après.

### **Section de la gestion du matériel**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction d'un poste*

69. Après examen des besoins en effectifs de la Section, il est proposé de supprimer un poste de responsable de la réception et de l'inspection (P-2).

### **Section des transports**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de deux postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de trois postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

70. Après examen des besoins en effectifs de la Section et compte tenu du maintien des effectifs approuvés du personnel de la police des Nations Unies et du personnel des unités de police constituées, il est proposé de rétablir les postes suivants : 1 responsable adjoint des transports (P-3), 1 assistant chargé des transports (agent du Service mobile), 1 responsable du parc automobile (agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe), 2 mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ainsi que 1 poste de mécanicien auto (Volontaire des Nations Unies) pour gérer le parc de 864 véhicules des Nations Unies et 143 véhicules des unités de police constituées.

### **Section du génie**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 14 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes*

71. Après examen des besoins en effectifs de la Section et compte tenu du maintien des effectifs approuvés du personnel de la police des Nations Unies et du personnel des unités de police constituées, il est proposé de rétablir la dotation en effectifs de la Section du génie en créant 18 postes. Les besoins en personnel supplémentaire s'expliquent en partie par le manque de lettre d'attribution/contrat permettant de fournir les services d'appui normaux prévus au budget pour 2007/08 et en partie par la nécessité de fournir tout l'appui voulu aux membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées dont les effectifs ont été maintenus. Pour l'exercice 2008/09, il est proposé de rétablir 18 postes comme suit : 1 assistant chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile), 1 assistant chargé du matériel et des avoirs (agent du Service mobile), 2 assistants chargés de l'inventaire, 3 mécaniciens (groupe électrogène), 1 assistant administratif, 5 assistants chargés de la gestion des installations et 3 assistants chargés du matériel et des avoirs (tous relevant de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 de Volontaire des Nations Unies (1 technicien et 1 assistant chargé de l'inventaire).

### **Équipe Déontologie et discipline**

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

72. Au cours de l'exercice 2008/09, la Mission renforcera ses activités de prévention en multipliant ses programmes d'information et en aidant le personnel de la MINUT, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales locales et internationales. En outre, par l'intermédiaire de l'Équipe Déontologie et discipline, elle se propose de concevoir et de gérer un site Web comprenant des informations actualisées sur les activités de l'Équipe et des documents de référence locaux et internationaux à jour sur des questions pertinentes telles que la prostitution, la traite des êtres humains et le

VIH/sida. Par conséquent, il est proposé de renforcer l'Équipe en créant un poste de vulgarisateur adjoint (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire s'occupera non seulement de la prévention et des activités d'information destinées au personnel de la MINUT et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, mais aussi de la liaison avec le Bureau de la communication et de l'information sur les questions connexes.

### **Groupe du VIH/sida**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

73. Au cours de l'exercice 2008/09, la Mission mettra en œuvre un plan d'action global qui comprendra un grand nombre d'activités – sensibilisation, formation, établissement de rapports, suivi – et se concertera avec le Gouvernement du Timor-Leste. En tant que représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Groupe du VIH/sida apportera une assistance aux organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées au VIH/sida, financées par le Fonds d'affectation spéciale d'ONUSIDA. Il est proposé à cet égard de renforcer les effectifs approuvés pour le Groupe (1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 1 administrateur recruté sur le plan national) en créant un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) au titre du soutien logistique et administratif aux services de conseil et de dépistage qu'assureront les agents du service mobile dans toutes les régions du Timor-Leste et un poste de spécialiste du VIH/sida (Volontaire des Nations Unies) servant à la fois de formateur dans l'unité mobile et de responsable du suivi et de l'évaluation.

## **II. Hypothèses de planification et ressources financières**

### **A. Hypothèses de planification**

#### **1. Vue d'ensemble**

74. Conformément à son mandat, au cours de l'exercice budgétaire, la MINUT s'emploiera à améliorer la sécurité et la stabilité du Timor-Leste et à préserver son indépendance en aidant le Gouvernement et les institutions nationales concernées à promouvoir une culture de gouvernance démocratique et le dialogue politique entre les parties prenantes.

75. En ce qui concerne la sécurité et l'état de droit, les hypothèses en matière de planification des ressources reposent sur la poursuite du déploiement des forces de sécurité internationales et de l'amélioration de la sécurité au Timor-Leste. La police de la MINUT continuera à assurer la stabilité en attendant que la Police nationale dispose des capacités nécessaires, et conseillera, encadrera et formera la PNTL. En attendant que la Mission communique au Conseil de sécurité les conclusions de l'évaluation de la sécurité globale qu'elle est appelée à réaliser, il n'est pas prévu de réduction des forces de police au cours de l'exercice 2008/09. Les officiers de liaison et d'état-major de la Mission aideront les autorités timoraises à assurer la stabilité dans toutes les 11 zones frontalières du Timor-Leste. La MINUT continuera de conseiller le Gouvernement et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités du Timor-Leste dans le domaine de la sécurité. L'Équipe chargée des

enquêtes sur les infractions graves continuera d'enquêter sur les 360 affaires qui restent (au 31 janvier 2008) concernant de graves violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 et achèvera l'enquête sur 120 affaires. De nombreux témoins à charge dans les cas d'infractions graves seront disposés à faire leur déposition devant la cour.

76. Les hypothèses de planification des ressources reflètent également l'accent accru mis sur la gouvernance, l'assistance humanitaire et les questions générales de développement économique, en particulier dans le cadre du pacte international, en développant les activités d'information. Dans ce cadre, la Mission poursuivra ses efforts en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, les institutions financières internationales, les partenaires internationaux de développement et le secteur privé pour créer des institutions publiques viables et démocratiques et améliorer la situation humanitaire dans le pays, réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique.

77. La Division de l'appui aux missions continuera à fournir une assistance effective aux plans administratif, logistique et en matière de sécurité au personnel militaire de la Mission, à la police des Nations Unies et au personnel civil. Au cours de l'exercice 2008/09, la MINUT gèrera quatre centres régionaux (Baccau, Suai, Maliana et Occussi) et aidera son personnel à se déployer dans 65 sous-districts. La Mission se propose d'utiliser deux avions et cinq hélicoptères, y compris un hélicoptère pour mener des opérations de recherche-sauvetage et d'évacuation médicale. Dans le même temps, le Groupe chargé de la gestion des systèmes d'information géographique fournira à la police des Nations Unies, aux unités de police constituées et au personnel des Nations Unies les cartes les plus récentes et apportera son concours à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et au Centre d'opérations civilo-militaire.

#### **Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

78. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera à appliquer une approche intégrée de la mise en œuvre de son mandat et mènera des activités complémentaires en coopération et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires intéressés afin d'aider le Gouvernement du Timor-Leste et les institutions concernées à concevoir des politiques visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement économique et de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans le cadre du pacte international que le Timor-Leste a conclu avec la communauté internationale. Dans le même temps, pour répondre efficacement aux besoins simultanés à court, moyen et long terme du Timor-Leste, la MINUT continuera à donner des avis stratégiques indépendants de haut niveau aux institutions publiques, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires de développement sur les questions liées aux programmes et aux opérations, orientera les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et se concentrera essentiellement sur les problèmes immédiats dans les domaines prioritaires découlant du mandat, l'équipe de pays des Nations Unies s'occupant des problèmes à moyen et long terme, en plus des questions humanitaires immédiates. Les informations sur le partage des données concernant les politiques figurent à l'annexe II.

## 2. Gains d'efficacité

79. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports routiers	152,3	Installation de systèmes Car-Log sur tous les véhicules de la Mission pour contrôler l'usage des véhicules et réduire les excès de vitesse et leur emploi non autorisé, d'où une réduction de 35 % du taux global d'accident, correspondant à des économies de 110 500 dollars auxquelles s'ajoute une diminution de 5 % de la consommation de carburant en raison de la réduction de vitesse, soit des économies de 41 800 dollars par année budgétaire.
Transmissions	84,0	Amélioration du niveau de prestation des services de transmissions par l'adjonction aux liaisons VSAT de doubleurs de fréquence qui donnent une plus grande largeur de bande, permettent une reprise sur défaillance de transmission par liaison VSAT et offrent plus de possibilités d'établir ultérieurement des liaisons en visibilité directe et un excédent de capacité en temps réel, qui entraînent une baisse de 10 % des coûts annuels afférents au répéteur.
<b>Total</b>	<b>236,3</b>	

## 3. Taux de vacance de postes

80. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux projeté 2008/09</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	5,9	5	5
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	27,5	10	10
Unités de police constituées	18,7	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	60,3	30	25
Personnel recruté sur le plan national	48,5	20	20
Volontaires des Nations Unies	53,4	20	20
Postes temporaires <sup>a</sup>	84,6	–	–

<sup>a</sup> Financés à l'aide de crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

81. Depuis que la phase de démarrage de la Mission s'est achevée et que la MINUT a reçu en janvier 2007 la délégation d'autorité lui permettant techniquement d'approuver le recrutement de fonctionnaires jusqu'à la classe D-1 incluse, les postes vacants ont été rapidement pourvus. La réduction du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international en ce qui concerne l'exercice financier 2008/09 s'explique par le déploiement effectif auquel il a été procédé jusqu'ici pour l'exercice 2007/08.

## B. Ressources financières

### 1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) + (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	1 047,5	1 389,4	1 321,2	(68,2)	(4,9)
Contingents	–	–	–	–	–
Police civile	25 559,8	24 209,0	39 209,6	15 000,6	62,0
Unités de police constituées	12 302,5	16 536,0	17 156,2	620,2	3,8
<b>Total partiel</b>	<b>38 909,8</b>	<b>42 134,4</b>	<b>57 687,0</b>	<b>15 552,6</b>	<b>36,9</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	21 477,7	43 464,6	47 897,7	4 331,6	9,9
Personnel recruté sur le plan national	2 719,2	4 281,4	5 708,4	1 427,0	33,3
Volontaires des Nations Unies	6 783,9	4 417,9	4 821,5	403,6	9,1
Personnel temporaire <sup>d</sup>	74,1	418,3	426,6	109,8	34,7
<b>Total partiel</b>	<b>31 054,9</b>	<b>52 582,2</b>	<b>58 854,2</b>	<b>6 272,0</b>	<b>11,9</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	503,8	143,4	324,3	180,9	126,2
Voyages	1 633,2	1 799,5	2 727,6	928,1	51,6
Installations et infrastructures	16 983,5	16 015,1	17 665,3	1 650,2	10,3
Transports terrestres	22 315,4	2 311,5	5 061,4	2 749,9	119,0
Transports aériens	7 093,1	12 348,7	12 897,2	548,5	4,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	13 555,4	7 090,5	8 338,1	1 247,6	17,6
Informatique	9 467,4	4 112,2	5 235,8	1 123,6	27,3
Services médicaux	1 709,9	11 882,1	2 159,0	(9 723,1)	(81,8)
Matériel spécial	99,8	323,5	259,1	(64,4)	(19,9)
Fournitures, services et matériel divers	3 522,6	2 166,7	1 980,8	(185,9)	(8,6)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) + (2)
Projets à effet rapide	–	250,0	250,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>76 884,1</b>	<b>58 443,2</b>	<b>56 898,6</b>	<b>(1 544,6)</b>	<b>(2,6)</b>
<b>Total brut</b>	<b>146 848,8</b>	<b>153 159,8</b>	<b>173 439,8</b>	<b>20 280,0</b>	<b>13,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 009,2	6 051,1	6 860,6	809,5	13,4
<b>Total net</b>	<b>143 839,6</b>	<b>147 108,7</b>	<b>166 579,2</b>	<b>19 470,5</b>	<b>13,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)		–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>146 848,8</b>	<b>153 159,8</b>	<b>173 439,8</b>	<b>20 280,0</b>	<b>13,2</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire de la rubrique Dépenses opérationnelles à la rubrique Personnel civil.

## 2. Contributions non budgétisées

82. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	2 830,2
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–
<b>Total</b>	<b>2 830,2</b>

<sup>a</sup> Montant estimatif préliminaire de la valeur des bâtiments et des terrains mis à la disposition de la MINUT par le Gouvernement du Timor-Leste, déterminé par la MINUT sur la base des tableaux de détermination de leur valeur établis par le Ministère de la justice timorais et actualisés pour la dernière fois en juillet 2003 (sous réserve de modification).

## 3. Formation

83. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Consultants	
Consultants spécialistes de la formation	236,5
Voyages	
Voyages pour les besoins de formation	1 337,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services au titre de la formation	181,9
<b>Total</b>	<b>1 755,7</b>

84. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Réel 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>	<i>Réel 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>	<i>Réel 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>
Interne	662	1 464	1 608	219	1 116	1 452	1 755	2 520	2 772
Externe <sup>a</sup>	40	87	155	2	11	9	1	1	1
<b>Total</b>	<b>702</b>	<b>1 551</b>	<b>1 763</b>	<b>221</b>	<b>1 127</b>	<b>1 461</b>	<b>1 756</b>	<b>2 521</b>	<b>2 773</b>

<sup>a</sup> Sur la Base logistique des Nations Unies à Brindisi ou en dehors de la zone de la Mission.

85. Le montant de 1 755 700 dollars qui a été prévu servirait à continuer d'améliorer l'encadrement, la gestion, la structure de l'organisation ainsi que les capacités techniques des membres du personnel de la MINUT grâce à 135 stages auxquels sont appelés à participer 1 306 stagiaires, notamment dans les domaines de l'état de droit, des transmissions et de l'informatique, des services médicaux, des achats, des transports, du ravitaillement, du génie, de l'aviation, de la sensibilisation au VIH/sida, de l'égalité entre les sexes, des droits de l'homme, de la sécurité, de la gestion du personnel et du budget.

#### 4. Projets à effet rapide

86. Le montant estimatif des ressources nécessaires au financement des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport à l'exercice 2007/08, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2007-30 juin 2008 (approuvé)	250	17
1 <sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2009 (prévu)	250	18

87. Conformément à son objectif de réforme du secteur de la sécurité axé sur l'appui à la Police nationale du Timor-Leste, le secteur judiciaire et la gouvernance démocratique au cours de l'exercice 2008/09, la Mission assurera la mise en chantier et l'exécution de projets pour promouvoir l'état de droit et améliorer les conditions de vie des Timorais. Un montant de 250 000 dollars est prévu au titre des projets à effet rapide axés sur la réfection des locaux de la Police nationale du Timor-Leste, dont son siège, les réseaux d'assainissement, la remise en état des infrastructures communautaires de base, l'approvisionnement en eau potable et la réparation des écoles et des routes. Dans le souci constant d'éviter les chevauchements, les projets seront exécutés en coopération avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies par le biais du Comité d'examen des projets, qui compte en son sein deux représentants de la Mission chargés des questions humanitaires et des questions de développement.

## 5. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

88. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 s'élèvent au total à 5 376 300 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Équipement majeur</b>	
Contingents	–
Unités de police constituées	3 025,7
<b>Total partiel</b>	<b>3 025,7</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	1 407,5
Transmissions	519,7
Services médicaux	164,3
Matériel spécial	259,1
<b>Total partiel</b>	<b>2 350,6</b>
<b>Total</b>	<b>5 376,3</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,0	25/08/06	–
Usage opérationnel intensif	–	–	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25/08/06	–
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,5 à 4,5		

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	15 000,6	62,0 %

#### • **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

89. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à l'augmentation de l'effectif maximum autorisé de 1 045 membres de la police des Nations Unies qui sera déployée contre 630 en moyenne qui étaient prévus pour l'exercice 2007/08, ce qui se traduit par une augmentation des coûts au titre de l'indemnité de subsistance et de la relève; elle tient en outre au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) qui est passée à 98 dollars par personne et par jour après les 30 premiers jours de l'exercice 2008/09 contre 90 dollars durant l'exercice 2007/08. Les ressources prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) tiennent compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	620,2	3,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

90. La variation enregistré à cette rubrique tient principalement au déploiement intégral prévu de 560 membres d'unités de police constituées contre 458 en moyenne budgétisés au cours de l'exercice 2007/08. L'augmentation des besoins qui en découle est imputable au remboursement aux pays fournisseurs de contingents des dépenses standard afférentes aux unités de police constituées, aux coûts des rations alimentaires et de la relève, ajoutés à l'augmentation des coût des rations alimentaires quotidiennes dont le montant est passé de 4,85 à 6,40 dollars sur la base d'arrangements contractuels et de ceux des rations de combat qui sont passés à 7,90 dollars, contre de 7,50 dollars pour l'exercice 2007/08.

91. L'augmentation des besoins à cette rubrique est partiellement compensée par la diminution des coûts de fret, le budget approuvé pour l'exercice 2007/08 prévoyant le rapatriement du matériel des unités de police constituées, ce qui n'est pas envisagé au titre de l'exercice 2008/09.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	4 331,6	9,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

92. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) qui est passée de 90 à 98 dollars par personne et par jour après les 30 premiers jours et par l'accroissement du taux appliqué au calcul des dépenses communes du personnel, qui est passé de 60 à 72 % du traitement net des fonctionnaires recrutés sur le plan international au titre de l'exercice 2008/09 par rapport à l'exercice 2007/08, compte tenu de l'expérience de la Mission. L'estimation est basée sur la moyenne des dépenses salariales calculée à partir de la dépense moyenne effective, par catégorie de personnel et par classe, pour l'exercice 2006/07 au titre des opérations de maintien de la paix.

93. Le financement demandé permet de déployer la totalité de l'effectif proposé, soit 438 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 211 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (à l'exclusion de 3 postes : 1 poste P-5 de conseiller du Chef de la sécurité; 1 poste P-4 de conseiller du Chef adjoint de la sécurité et 1 poste P-3 de responsable de la coordination de la sécurité sur le terrain, financés dans le cadre des arrangements de l'équipe de pays des Nations Unies relatifs à la participation aux coûts), 226 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1<sup>re</sup> classe.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 427,0	33,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. La variation enregistrée à cette rubrique est imputable essentiellement aux 217 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national qu'il est prévu de créer et aux 41 postes d'agent des services d'appui administratif et technique, ainsi

qu'aux 176 postes d'assistant linguistique recruté sur le plan national qu'il est proposé de créer pour aider directement les unités de police constituées et qui ne figuraient pas dans les propositions de dotation en effectifs de l'exercice 2007/08, à cause des quatre unités de police constituées qui attendaient d'être rapatriées.

95. Le financement demandé permet de déployer la totalité de l'effectif proposé, soit 969 personnes recrutées sur le plan national, dont 909 agents des services généraux recrutés sur le plan national (compte non tenu de 4 postes d'assistant de sécurité et opérateur radio, financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts) et 60 administrateurs recrutés sur le plan national.

96. Les prévisions de dépenses afférentes aux traitements et aux contributions du personnel sont fondées sur le barème de traitement en vigueur en mars 2006 pour les administrateurs recrutés sur le plan national (NO-B, échelon 4), et le barème retenu pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (G-3, échelon 5) entré en vigueur en janvier 2007. Les dépenses communes de personnel ont été calculées en appliquant des taux de 18 % et 40 % aux montants prévus aux rubriques Traitement net des agents des services généraux recrutés sur le plan national et Traitement net des administrateurs recrutés sur le plan national, respectivement.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	403,6	9,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. La variation apparaissant à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des ressources nécessaires prévus pour la création de huit autres postes de Volontaire des Nations Unies afin d'apporter un soutien direct aux unités de police constituées, postes qui ne figuraient pas dans les propositions de dotation en personnel de l'exercice 2007/08, dans la perspective du rapatriement de quatre unités de police constituées. Le financement permet de déployer 139 Volontaires durant l'exercice, avec application d'un facteur de 20 % pour déploiement différé.

98. L'augmentation des ressources nécessaires est partiellement compensée par la réduction des coûts de programme effectifs, sur la base des lettres d'échange signées.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	180,9	126,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. La variation apparaissant à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de la formation du personnel de la MINUT dans les domaines des compétences techniques et de la gestion centrée sur les relations humaines, ainsi qu'au titre des services de consultants nécessaires pour mener à bien la réforme du secteur de la sécurité dans le domaine de la défense et du maintien de l'ordre au cours de l'exercice 2008/09.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	928,1	51,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

100. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses au titre des voyages en raison de l'accroissement du nombre prévu de participants aux conférences, séminaires et réunions d'experts, ainsi qu'aux conférences annuelles organisées à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi. En ce qui concerne les voyages au titre de la formation, le montant demandé comprend un crédit au titre de la formation du personnel de la Mission dans des domaines tels que l'état de droit, les transmissions et l'informatique, les services médicaux, les achats, les transports, l'approvisionnement, le génie, l'aviation, la sensibilisation au VIH/sida, l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, la sécurité et la gestion du personnel.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	1 650,2	10,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

101. La variation enregistré à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation des ressources nécessaires à l'acquisition de locaux préfabriqués en dur pour les unités de police constituées actuellement logées par le Gouvernement, ainsi qu'à l'accroissement des coûts de carburant en raison du nouveau contrat de ravitaillement qui couvre toutes les activités d'exploitation et d'entretien, y compris les dépenses de personnel du prestataire et celles afférentes au matériel, aux installations, à la gestion, aux services fournis *in situ* et à la distribution du carburant diesel aux endroits où sont installés des groupes électrogènes.

102. L'augmentation des ressources nécessaires est partiellement compensée par la réduction des dépenses prévues au titre des services d'aménagement et de rénovation et de la location de matériel de bureau du fait des grands projets d'aménagement et de rénovation qu'il est prévu d'achever au cours de l'exercice 2007/08 et de la location de matériel de bureau.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	2 749,9	119,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. La variation apparaissant à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'acquisition de pièces détachées et du remplacement de 41 véhicules 4 x 4 tout terrain très usagés, transférés du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BINUTIL). L'augmentation des ressources nécessaires à l'acquisition de pièces détachées est due aux actes de vandalisme répétés entraînant des dommages aux véhicules, et à leur utilisation sur un terrain accidenté.

104. Au cours de l'exercice, le parc automobile de la Mission sera composé de 714 véhicules 4 x 4 tout terrain, multiusages, de 122 véhicules moyens et lourds, de 7 ambulances, de 3 véhicules blindés et de 18 chariots élévateurs à fourche, soit au

total 864 véhicules appartenant à l'ONU, en plus des 143 véhicules appartenant aux unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	548,5	4,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

105. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par l'augmentation des frais de location d'hélicoptères compte tenu des contrats en vigueur (760 dollars de l'heure contre 690 en 2007/08), compensée par une réduction des heures de vol passées de 2 156 en 2007/08 à 1 690 en 2008/09.

106. L'augmentation des dépenses est partiellement compensée par la suppression des dépenses prévues au titre des services d'urgence à l'aéroport de Dili (1,4 million de dollars en 2007/08), qui seront fournis au cours de l'exercice par le Gouvernement de Timor-Leste.

107. Durant l'exercice budgétaire, la flotte aérienne de la Mission se composera de sept appareils commerciaux affrétés (2 avions de transport de passagers et 5 hélicoptères de taille moyenne) pour le transport du personnel et du fret, les vols de ravitaillement, les évacuations sanitaires et les évacuations d'urgence.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	1 247,6	17,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au remplacement du matériel de transmission et d'information très vétuste reçu du BINUTIL, dont 242 appareils de transmission HF, VHF et ultra haute fréquence (UHF) et de 111 pièces de matériel satellite ou téléphonique. La variation est également imputable à l'acquisition de matériel d'information supplémentaire capable d'émettre à partir d'endroits reculés et de matériel supplémentaire de studio pour le développement de la production de programmes radiophoniques et télévisés.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	1 123,6	27,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

109. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des ressources prévues au titre du remplacement du matériel informatique, dont 79 commutateurs de réseaux, 149 ordinateurs portables, 270 ordinateurs de bureau et 10 serveurs transférés du BINUTIL.

110. L'augmentation des ressources demandées est partiellement compensée par la réduction des dépenses prévues au titre des services informatiques spécialisés d'appui pour les 15 agents du personnel contractuel qui seront fournis en 2008/09 à un coût mensuel moindre qu'en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(9 723,1)	(81,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

111. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par la suppression des crédits nécessaires pour la gestion d'un centre médical de niveau 2 inscrit au budget 2007/08 au titre d'une lettre d'attribution compte tenu du fait qu'il est envisagé de relever le niveau du centre médical de la Mission (actuellement de niveau 1).

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(64,4)	(19,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

112. La variation apparaissant à cette rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser aux gouvernements fournissant des contingents, les dépenses liées au soutien autonome ayant été moins élevées que prévu du fait que du matériel d'observation suffisant n'a pas été déployé.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(185,9)	(8,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

113. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par la suppression des crédits prévus au titre de l'acquisition de conteneurs aériens et marins et par la réduction des ressources nécessaires au transport du matériel appartenant à l'ONU par rapport à l'exercice 2007/08 dans la mesure où la MINUT a reçu l'essentiel de son matériel au cours de cet exercice.

114. La réduction des ressources est compensée en partie par l'augmentation des ressources prévues pour couvrir les honoraires et fournitures en raison du développement des programmes de formation de la Mission. Le financement demandé à cette rubrique couvre également les frais bancaires, les réceptions officielles et les abonnements.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

115. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste sont les suivantes :

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 173 439 800 dollars pour financer les dépenses de la Mission pendant les 12 premiers mois de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009;**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 114 517 786 dollars à raison d'un montant mensuel de 14 453 316 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 26 février 2009;**

c) **Mise en recouvrement d'un montant de 58 922 014 dollars à raison d'un montant mensuel de 14 453 316 dollars pour la période allant du 27 février au 30 juin 2009, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de reconduire le mandat de la Mission.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes**

**A. Assemblée générale**

**Questions concernant l'ensemble des opérations**

(Résolution 61/276)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

**Section II : établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Disposition appliquée. Un comité de direction du budget a été chargé par la Mission de superviser tous les aspects de la budgétisation jusqu'à la présentation du budget au Siège. Il se compose des deux représentants spéciaux adjoints, du chef d'état-major, du chef de la police civile, du chef de la liaison militaire, du Chef du bureau de l'appui à la mission, du Chef des services d'appui intégrés, du Chef des services administratifs et du fonctionnaire du budget. Il s'assure que toutes les décisions de gestion importantes permettant d'améliorer l'efficacité de la Mission dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats et des hypothèses retenues pour la planification sont prises en compte dans le projet de budget de la Mission.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Disposition appliquée (voir sect. II A ci-dessus)

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Disposition appliquée (voir sect. II A ci-dessus)

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

La MINUT ayant été créée en août 2006, aucun engagement d'exercice antérieur n'a été enregistré mais la Mission examine fréquemment ses engagements et les modifie en vue d'éviter le problème de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs.

**Section III : budgétisation axée sur les résultats**

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Disposition appliquée (voir sect. II A ci-dessus)

**Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes**

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Malgré le faible taux d'alphabétisation dans le pays (environ 43 %), l'usage du portugais dans les établissements d'enseignement et la politique qu'elle applique de ne pas recruter de fonctionnaires de l'État, la Mission continue de s'employer à renforcer les capacités nationales en recourant plus largement à du personnel recruté sur le plan national. Le projet de budget pour 2008/09 prévoit la création de trois postes de personnel recruté sur le plan national dont les titulaires exerceront des fonctions précédemment exercées par des agents recrutés sur le plan international.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Disposition appliquée. Depuis qu'en janvier 2007, la Mission a été habilitée à donner son avis technique sur les candidats, jusqu'à la classe D-1 comprise, et à en approuver le recrutement, le pourcentage de postes vacants a été ramené de 66 à 13 %.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Disposition appliquée. Un examen d'ensemble de la dotation en effectifs de la MINUT a été réalisé par la Mission. Les résultats ont été pris en compte dans les propositions de création de poste (voir sect. I A ci-dessus).

**Section IX : formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et les faire participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Tous les membres du personnel ont accès à la formation, sur un pied d'égalité. Bien que le projet de budget pour 2008/09 prévoie que 29 % du personnel recruté sur le plan national bénéficiera d'une formation, dans la pratique, tous les stages de formation interne sont ouverts au personnel recruté sur le plan national. C'est aux membres du personnel qu'il incombe de s'inscrire et de participer à ces stages. Un programme de formation et de certification à l'intention du personnel recruté sur le plan national est en cours d'élaboration en vue d'améliorer les capacités et les possibilités de promotion du personnel de cette catégorie. Ce programme permettra d'accroître sensiblement le nombre d'agents recrutés sur le plan national qui participent à la formation en 2008/09. En outre, une formation est dispensée en langue nationale

tétum pour les deux stages obligatoires que sont la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles et l'initiation du personnel recruté sur le plan national.

### Section XIII : transports aériens

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Disposition appliquée. Le projet de budget prévoit une réduction du nombre d'heures de vol, ramené de 2 156 à 1 690 heures, fondée sur l'examen des besoins opérationnels.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Disposition appliquée grâce aux programmes d'assurance et de normalisation de la qualité et de sécurité

### Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Disposition appliquée. La MINUT n'a pas désigné de responsable des projets à effet rapide. Le Comité d'examen des projets se compose de membres du personnel de l'ONU employés dans d'autres secteurs de la Mission qui sont chargés d'examiner les propositions de projet en sus de leurs fonctions principales, ce qui réduit au minimum les frais généraux.

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Au cours de l'exercice 2006/07, première année d'existence de la Mission, la mise en œuvre de projets à effet rapide a été reportée en raison du retard pris dans le recrutement de personnel, ce qui a conduit à la création du Comité d'examen des projets à la fin de l'exercice. Le financement demandé pour l'exercice 2008/09 au titre de la poursuite des projets à effet rapide axés essentiellement sur la rénovation et la remise en état des locaux de la police nationale, notamment l'immeuble de la direction générale, et des réseaux d'assainissement, la remise en état des infrastructures collectives de base, l'approvisionnement en eau potable et la réparation des écoles et des routes. Vu que la MINUT est une mission intégrée, des évaluations des besoins sont menées par ses différentes sections, dont le Groupe des affaires humanitaires, avec la participation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit viser à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Disposition appliquée. En tant que mission intégrée, la MINUT sait bien qu'il faut éviter les chevauchements d'activités entre les missions et les partenaires humanitaires et de développement sur le terrain lors du choix d'un projet. C'est pourquoi le Comité d'examen des projets se compose de cinq membres du personnel, dont deux du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Deux des six projets sélectionnés jusqu'ici sont réalisés en partenariat avec le Programme alimentaire mondial; des programmes restants, l'un est un projet intégré auquel participent plusieurs organisations, l'autre est mené en partenariat avec la Force internationale de sécurité et deux concernent des établissements scolaires ou des centres pour les jeunes qui ne sont pas appuyés par d'autres acteurs internationaux.

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Disposition appliquée. Les crédits ouverts pour les projets à effet rapide servent à compléter des projets menés par l'équipe de pays des Nations Unies dans des domaines précis et non à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres organisations internationales. Les propositions de projet sont examinées pour éviter les chevauchements et les organismes des Nations Unies sont consultés lors de cet examen.

## Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La situation géographique de la Mission entrave la coordination régionale car il n'y a pas d'autres missions de maintien de la paix dans la région. La Mission continue de coordonner la livraison d'équipement et de matériel avec la Base de soutien logistique des Nations Unies.

## Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Disposition appliquée. Des efforts sont consentis pour s'assurer que l'ensemble du système des Nations Unies agit de manière intégrée et concertée au Timor-Leste en vue de relever de manière cohérente les défis complexes posés par les questions interdépendantes que sont la sécurité, la gouvernance humanitaire et le développement. La finalité consiste pour l'ONU à s'exprimer d'une seule voix, à faire passer un seul et unique message et à présenter une position cohérente et concertée avec le Gouvernement et ses partenaires afin que son action ait des effets plus importants et plus durables. Un cadre de coopération a été mis en place afin de déterminer qui dans le système des Nations Unies dirige les activités menées

dans tel ou tel domaine, ce qui permet de déceler les lacunes et les chevauchements dans l'ensemble du système et de définir les rôles et les responsabilités de tous les organismes des Nations Unies concernés. Des mécanismes de coordination et des groupes de travail ont été créés afin d'assurer la participation de la Mission et de tout le système des Nations Unies dans les domaines relatifs aux programmes et dans les domaines techniques (des groupes de travail mixtes travaillant sur des questions clés comme la justice, la gouvernance, l'information, le VIH/sida, les affaires humanitaires et, précédemment, les élections). Un programme de formation et d'initiation mixte, d'une durée de 15 jours, à l'intention du personnel de la MINUT et des organismes des Nations Unies est en cours d'exécution, auquel les différents organismes du système apportent leurs compétences spécialisées (voir annexe II ci-après).

En ce qui concerne les élections, la MINUT jouait le rôle de principal appui au Gouvernement, mais le PNUD a également joué un rôle crucial en apportant son concours dans divers domaines où il était particulièrement compétent, en étroite collaboration avec la société dans tous les domaines, de l'éducation civique au soutien logistique. L'UNICEF et l'UNIFEM ont participé à des groupes de travail sur les élections afin de s'assurer que les questions intersectorielles étaient abordées, notamment celles qui concernaient les femmes, le rôle des enfants et les droits de l'homme.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

### Section III : budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par la mission à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés (par. 14).

La MINUT s'emploie à améliorer la formulation des cadres de budgétisation axée sur les résultats en employant des données de référence et des objectifs précis dans les indicateurs de succès et en quantifiant les produits escomptés, dans la mesure du possible. Le processus de planification de la Mission est intégralement lié aux cadres de budgétisation axée sur les résultats pour les composantes techniques et pour les composantes d'appui de la Mission. Les cadres sont formulés à partir des hypothèses retenues pour la planification de la Mission, tant pour les composantes techniques que pour les composantes d'appui.

**Section V : gestion financière**

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les engagements (par. 27).

Vu qu'il s'agit d'une nouvelle mission, la MINUT a réalisé 21 % d'économies la première année. Ces économies sont dues principalement au déploiement tardif du personnel et à la décision prise par les dirigeants d'utiliser les centres d'appui régionaux comme bases de soutien plutôt que de procéder au déploiement prévu dans les 65 sous-districts. Elles s'expliquent, en outre, par l'annulation de l'achat prévu de matériel transféré du BUNUTIL et de la MINUL.

La Mission continuera de réexaminer constamment ses engagements en vue d'éviter un excès d'engagements d'exercices antérieurs non réglés.

**Section VII : composante militaire**

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires à ce titre (par. 30).

La Mission n'a pas de contingents militaires mais les prévisions budgétaires pour les unités de police constituées sont établies sur la base des mémorandums d'accord signés et l'estimation des coûts de la relève se fonde sur l'expérience récente.

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Les montants engagés au titre du remboursement des coûts des unités de police constituées sont maintenus à l'étude par la Mission, la Division du financement des opérations de maintien de la paix et la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et par la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions, les soldes des engagements inutilisés étant liquidés à la clôture des comptes de maintien de la paix.

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Pour réduire les coûts de la relève, la Mission procédera à une relève conjointe de son personnel et de celui des pays voisins à bord des mêmes avions.

Le Comité demande que la question de la fourniture de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

Le droit qu'a l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur est désormais inscrit dans le contrat et dans le projet de contrat-type relatifs à la fourniture de rations. La Mission procède, selon que de besoin, à des inspections pour vérifier que les exigences concernant les rations alimentaires sont respectées.

### Section VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

La Mission examine en continu son taux d'occupation des postes. L'augmentation nette proposée de 237 postes et Volontaires des Nations Unies comprend 217 postes d'agents recrutés sur le plan national, dont 176 assistants bilingues engagés pour apporter un appui direct aux unités de police constituées.

### Parité

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

La Mission continuera d'accorder toute l'attention voulue au maintien d'un équilibre approprié entre les sexes dans les recrutements de personnel. Les statistiques internationales récentes relatives au personnel indiquent qu'il y a 35 % de femmes pour 65 % d'hommes. Tandis que la proportion pour les postes des classes P-5 et P-4 est presque conforme à l'objectif global de parité, à la classe D-1, le pourcentage de femmes est faible (soit 15 % pour 85 % d'hommes). Cependant, la proportion de femmes à la classe P-3 est de 55 % et de 67 % dans la catégorie des agents du Service mobile. S'agissant du personnel recruté sur le plan national, on compte 17 % de femmes pour 83 % d'hommes. L'écart est élevé dans la catégorie des agents des services généraux; la répartition est meilleure dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national où les femmes représentent 33 % des 36 administrateurs recrutés au total.

### Missions réduisant leurs effectifs

En pareils cas, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes soient gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).

Sans objet.

### Nécessité de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).

Disposition appliquée. La MINUT s'est employée à recourir davantage à du personnel recruté sur le plan national. Le projet de budget pour 2008/09 prévoit la création de trois postes de personnel recruté sur le plan national dont les titulaires exerceront des fonctions précédemment exercées par des agents recrutés sur le plan international.

## Section IX : dépenses opérationnelles

### Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

### Transports aériens

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège (par. 51).

La Mission ne ménage aucun effort pour dispenser une formation aux formateurs, notamment celle qui concerne les programmes Mercury et Galileo. Cependant, afin qu'il soit tenu au fait des nouvelles technologies, il importe que le personnel affecté à des fonctions critiques bénéficie d'une formation hors de la Mission. Il faut également garder à l'esprit que le transfert de personnel dans d'autres lieux d'affectation fait qu'il est nécessaire de dispenser à nouveau une formation. Un programme de formation particulièrement adapté aux besoins de la Mission est en cours d'élaboration. Lors d'une enquête menée afin d'évaluer ces besoins, les domaines de formation ci-après ont été retenus : compétences administratives, compétences élémentaires en matière de rédaction, compétences dans le domaine des entretiens.

Disposition appliquée. Tous les membres du personnel ont accès à la formation, sur un pied d'égalité. Bien que le projet de budget pour 2008/09 prévoie que 29 % du personnel recruté sur le plan national bénéficiera d'une formation, dans la pratique, tous les stages de formation interne sont ouverts au personnel recruté sur le plan national. C'est aux membres du personnel qu'il incombe de s'inscrire et de participer à ces stages. Un programme de formation et de certification à l'intention du personnel recruté sur le plan national est en cours d'élaboration en vue d'améliorer les capacités et les possibilités de promotion du personnel de cette catégorie. Ce programme permettra d'accroître sensiblement le nombre d'agents recrutés sur le plan national qui participent à la formation en 2008/09. En outre, une formation est dispensée en langue nationale tétum pour les deux stages obligatoires que sont la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles et l'initiation du personnel recruté sur le plan national.

Disposition appliquée. Le projet de budget prévoit une réduction du nombre d'heures de vol, ramené de 2 156 à 1 690 heures, fondée sur l'examen des besoins opérationnels. Il convient de signaler cependant que le coût des contrats relatifs aux opérations aériennes est fonction des conditions du marché au moment de l'appel à la concurrence.

### Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

Disposition appliquée. Dans le rapport sur l'exécution du budget qu'elle a présenté pour l'exercice 2006/07, la Mission a fait état d'économies d'un montant de 148 300 dollars au titre des voyages. En 2008/09, le principal facteur qui contribue à la variation des montants prévus au titre des voyages est la hausse des ressources nécessaires due à l'augmentation prévue du nombre de personnes qui assisteront à des conférences, à des séminaires, à des réunions d'experts et à des conférences annuelles à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

### Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

Disposition appliquée. La MINUT n'a pas désigné de responsable des projets à effet rapide. Le Comité d'examen des projets se compose de membres du personnel de l'ONU employés dans d'autres secteurs de la Mission qui sont chargés d'examiner les propositions de projet en sus de leurs fonctions principales, ce qui réduit au minimum les frais généraux.

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégique, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

Sans objet pour la MINUT, étant donné qu'il n'existe pas de mission à proximité en vue d'une coopération entre missions.

A/61/852/Add.17

Le Comité note que la situation concernant les postes vacants continue de causer de sérieuses difficultés à la Mission. Le Comité engage instamment la Mission et le Secrétariat à élaborer une stratégie concertée afin de veiller à ce que la MINUT ait des effectifs suffisants pour accomplir sa tâche (par. 15)

La MINUT a régulièrement fait des progrès du 25 août 2006 au 30 juin 2007 pour recruter des fonctionnaires sur le plan international et a pu ainsi réduire le taux de vacance de 73 % à 35 %. À la fin du mois de février 2008, la Mission comptait 334 fonctionnaires sur les 432 autorisés, soit un taux d'occupation des postes de 77 %. La Mission fait des efforts concertés en vue de pourvoir ces postes. Au moment de l'établissement du rapport, 5 candidats étaient sur le point de voyager, 17 en cours de recrutement et le processus de sélection pour 39 autres avait atteint un stade avancé. Des efforts sont faits pour accroître sensiblement le taux d'occupation des postes d'ici au 30 juin 2008.

Dans son rapport précédent (A/61/802, par. 18), le Comité avait indiqué qu'il ne voyait aucune raison de prévoir que plusieurs services organiques, dont le Bureau des affaires politiques, le Bureau de la communication et de l'information et le Groupe de la planification et des meilleures pratiques, relèveraient du Directeur de cabinet du Représentant spécial, ce qui ne ferait qu'ajouter inutilement un échelon bureaucratique à une mission de la taille de la MINUT. Il recommandait en conséquence de revoir les fonctions du chef de cabinet afin qu'elles comprennent des tâches plus traditionnelles et de créer le poste correspondant à la classe D-1 au lieu de D-2. Le Comité souligne que le poste de chef de cabinet est classé à D-1 dans plusieurs autres missions, y compris la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Le chef de cabinet occupe un poste D-2 uniquement à la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à la Mission des Nations Unies au Soudan qui sont des missions intégrées de taille et de complexité exceptionnelles. De plus, ce poste n'a pas été créé dans plusieurs autres missions, telles que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant ou la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (par. 18).

S'agissant de la nouvelle justification de la nécessité du poste de chef adjoint de la police pour l'administration et le développement, le Comité note que les fonctions attachées au poste sont largement les mêmes que celles qui étaient indiquées précédemment. Il souligne qu'il est envisagé de procéder à une réduction sensible du personnel de police des Nations Unies (dont l'effectif serait ramené à 445 personnes) et des unités de police constituées (dont le nombre passerait de 5 à 1) et que

La Mission a accompli des progrès en ce qui concerne le recrutement du personnel sur le plan national. À la fin de février 2008, 688 fonctionnaires avaient été recrutés sur le plan national, par rapport à l'effectif total de 756, prévu au budget, soit un taux d'occupation des postes de 91 %.

Compte tenu du fait que les responsabilités du chef de cabinet reflètent le mandat de la MINUT, ainsi que de la taille de la Mission, de l'étendue de ses activités et de ses composantes, il est proposé de maintenir le poste de D-2 (voir le paragraphe 22 ci-dessus).

Compte tenu des responsabilités distinctes du chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission, qui exigent les services d'un fonctionnaire de police de haut rang et expérimenté qui soit recruté sur le plan international, mais aussi de la diversité des fonctions du titulaire de ce poste, il est proposé de maintenir ce dernier à la classe D-1 (voir par. 39 ci-dessus).

cette situation conduirait de toute manière à revoir la classe du poste de chef adjoint de la police. Par ailleurs, le Comité souligne que la Mission a déjà à sa disposition un chef de police adjoint pour les opérations, à la classe D-1, chargé de rétablir et maintenir l'ordre et de fournir un appui à la police au Timor-Leste. À cet égard, le Comité a reçu, à sa demande, des informations complémentaires indiquant que le poste de chef adjoint de la police n'existe que dans cinq autres missions et est à la classe P-5 à l'ONUCI et à la MONUC. Étant donné ce qui précède, le Comité consultatif continue à estimer que les responsabilités énoncées dans le projet de budget ne justifient pas un poste à la classe D-1 (par. 20).

Le Comité estime qu'il y a d'autres possibilités d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des ressources. Par exemple, il est indiqué qu'une grande partie des achats relatifs à la création de la Mission seront achevés en 2006/07. La réduction du personnel de police, la conclusion des élections et le retrait prévu de plus de 450 personnes responsables de l'assistance électorale conduiraient à la diminution des besoins dans des domaines tels que la Section des achats (17 personnes), la Section des communications et de l'informatique (87 personnes), les ressources humaines (23 personnes) et les services généraux (68 personnes) (par. 21).

Le Comité reconnaît qu'il est important de renforcer la capacité des institutions électorales nationales. Il n'a pas cessé non plus de souligner qu'une attention particulière devrait être accordée aux liens entre le rôle de l'Organisation des Nations Unies et celui des autres institutions et organisations. Il demande à la MINUT d'intensifier ses efforts en vue d'assurer une

Le projet de budget de la MINUT pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/61/871 et Corr.1) prévoyait le rapatriement de 563 membres de quatre unités de police constituées (420 d'ici au 31 décembre 2007 et 143 d'ici au 31 mai 2008), les effectifs des unités de police constituées de la MINUT devant être réunis en une seule unité de 140 membres d'ici au 31 mai 2008, avec une réduction proportionnelle du personnel administratif et technique qui fournit un soutien direct aux unités de police constituées. Conformément au maintien des unités de police constituées et des membres de la police civile des Nations Unies aux niveaux autorisés, il faudra conserver un nombre limité de membres du personnel de la Mission ainsi que d'assistants linguistiques, qui fourniront un soutien direct aux unités de police constituées. Étant donné l'accent mis par l'Organisation sur le strict respect des politiques d'achat et la fourniture d'un service prompt et efficace à la Mission, il est proposé de maintenir les effectifs existants de 17 membres (9 membres du personnel recruté sur le plan international, 3 Volontaires des Nations Unies et 5 membres du personnel recruté sur le plan national).

En outre, les contrats passés en 2006/07 feront l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2008/09, reconduisant ainsi les activités d'achat au cours de l'exercice budgétaire 2008/09 (durée du cycle d'achats de deux ans).

Objectif réalisé. Afin d'apporter un soutien cohérent aux trois élections nationales en 2007, en tirant le plus grand parti possible de l'expérience et des compétences de l'ensemble des organismes des Nations Unies et d'adopter une approche stratégique commune, les personnes qui occupent des postes de responsabilité au sein de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations

*Demande/recommandation**Mesures prises*

coordination avec les autres partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en vue d'obtenir leur appui à ce titre (par. 22).

Unies ont approuvé un mécanisme spécial de coordination pour les élections. Quatre groupes de travail techniques chargés de la sécurité et de la logistique; des questions juridiques; de la sensibilisation; et des questions intersectorielles ont été créés, dont les membres appartiennent à des organismes des Nations Unies. Un comité directeur a également été créé pour fournir des directives générales et prendre des décisions au niveau de la direction.

Les efforts déployés par les organismes du système des Nations Unies ont été étroitement coordonnés avec ceux du gouvernement, et, dans certains domaines, avec la société civile. Des réunions de coordination se sont tenues régulièrement avec les membres du Gouvernement, à l'échelon le plus élevé et au niveau technique. L'ONU et la société civile ont coopéré principalement dans le domaine de l'éducation des électeurs, le PNUD appuyant les activités des organisations non gouvernementales. L'ONU, tout comme International Republican Institute, a collaboré avec les institutions électorales timoraises. En outre, à la demande du gouvernement, le PNUD a facilité le travail des groupes d'observateurs internationaux qui se sont rendus au Timor-Leste. Depuis les élections de 2007, la MINUT et le PNUD travaillent de façon totalement intégrée. Comme au cours de la phase précédente, c'est un comité directeur du projet, coprésidé par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement qui a assuré la coordination avec les donateurs.

La structure de gestion de la MINUT paraît avoir un nombre excessif de cadres supérieurs et hors de proportion avec la taille et les activités de la Mission, en particulier par rapport à d'autres missions plus grandes et plus complexes. L'ampleur et la capacité de la structure d'appui à la gestion devraient correspondre à l'effectif employé, aux activités et à la charge de travail à administrer, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources. Le Comité n'estime pas que le Secrétaire général ait des raisons suffisantes pour maintenir à la classe demandée les postes de chef de cabinet et de chef adjoint de la police. Il rappelle par conséquent ce qu'il a déjà dit à ce sujet (voir A/61/802, par. 18 et 22) et recommande que les postes de chef de cabinet et de chef adjoint de la police soient reclassés vers le bas, à D-1 et à P-5 respectivement (par. 23).

La MINUT a procédé à un examen du tableau d'effectifs de la Mission. Les résultats sont pris en compte dans les effectifs prévus pour la Mission (voir sect. I) et sont récapitulés au paragraphe 10 ci-dessus.

Dans son précédent rapport sur la MINUT (A/61/802, par. 15 et 16), le Comité avait instamment demandé que la Mission et le Siège réexaminent soigneusement l'effectif proposé pour la MINUT, compte tenu de l'importante présence d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies au Timor-Leste et de la nécessité de ne pas créer des fonctions et des structures qui existaient déjà au sein de l'équipe de pays. Le Comité avait recommandé que les liens de coordination et de coopération entre l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission soient clairement définis dans le projet de budget pour 2007/08 (par. 24).

Le Comité estime qu'il reste indispensable de revoir soigneusement et en profondeur l'effectif prévu pour la MINUT. Il demande de nouveau que la Mission, en collaboration avec le Secrétariat, entreprenne un examen complet de son tableau d'effectifs, et que le projet de budget pour 2008/09 soit établi sur la base des résultats de cet examen. Il note que, suivant la date des élections (voir par. 10 ci-dessus), le mandat de la Mission risque également d'être modifié, auquel cas l'examen devra être adapté en conséquence (par. 25).

Étant donné la réduction envisagée de l'effectif de la police et du personnel, et la conclusion des élections (voir par. 21 ci-dessus), le Comité consultatif estime qu'il est possible de réaliser de nouvelles économies au titre des dépenses opérationnelles (par. 26).

La MINUT a procédé à un examen du tableau d'effectifs de la Mission. Les résultats sont pris en compte dans les effectifs prévus pour la Mission (voir sect. I) et sont récapitulés au paragraphe 10 ci-dessus.

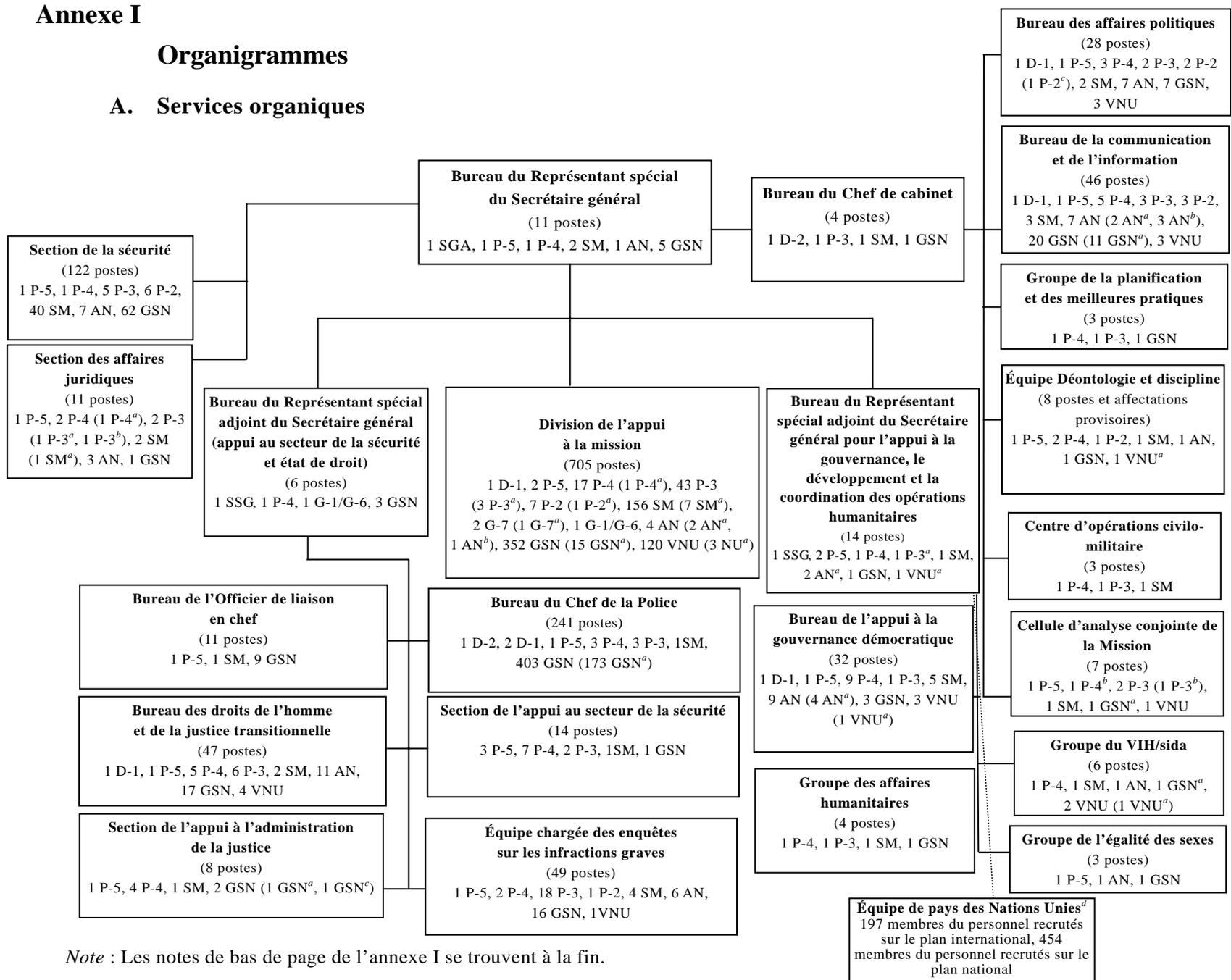
La MINUT a procédé à un examen du tableau d'effectifs de la Mission. Les résultats sont pris en compte dans les effectifs prévus pour la Mission (voir sect. I) et sont récapitulés au paragraphe 10 ci-dessus.

Aucune réduction des effectifs de la police civile des Nations Unies n'est prévue au cours de l'exercice. La Mission continuera de recourir aux centres d'appui régionaux pour appuyer les districts et sous-districts. Un examen global de la sécurité sera entrepris à une date future et le résultat sera pris en compte pour déterminer s'il y a lieu de proposer au Conseil de sécurité des ajustements éventuels aux effectifs de police.

## Annexe I

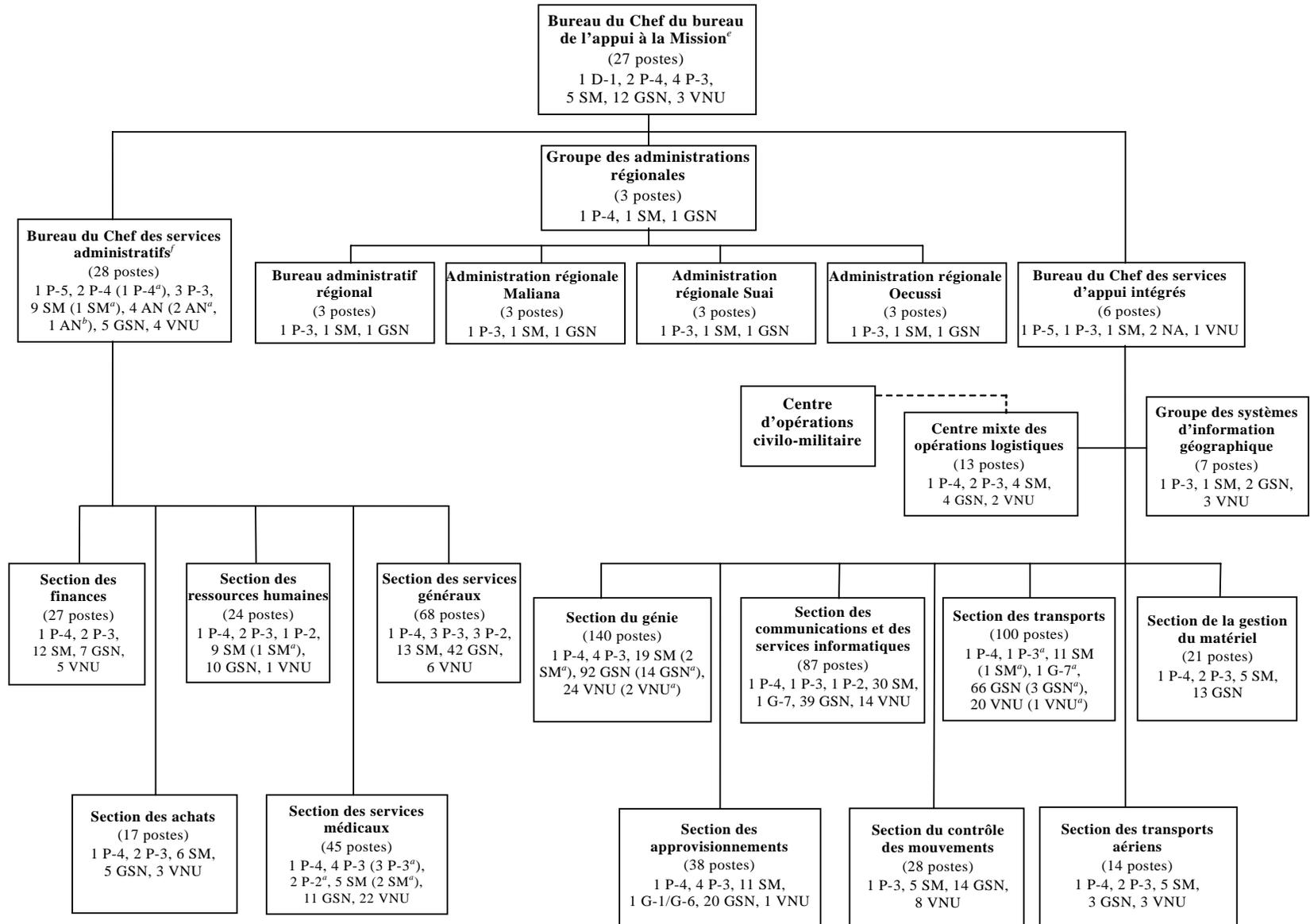
## Organigrammes

## A. Services organiques

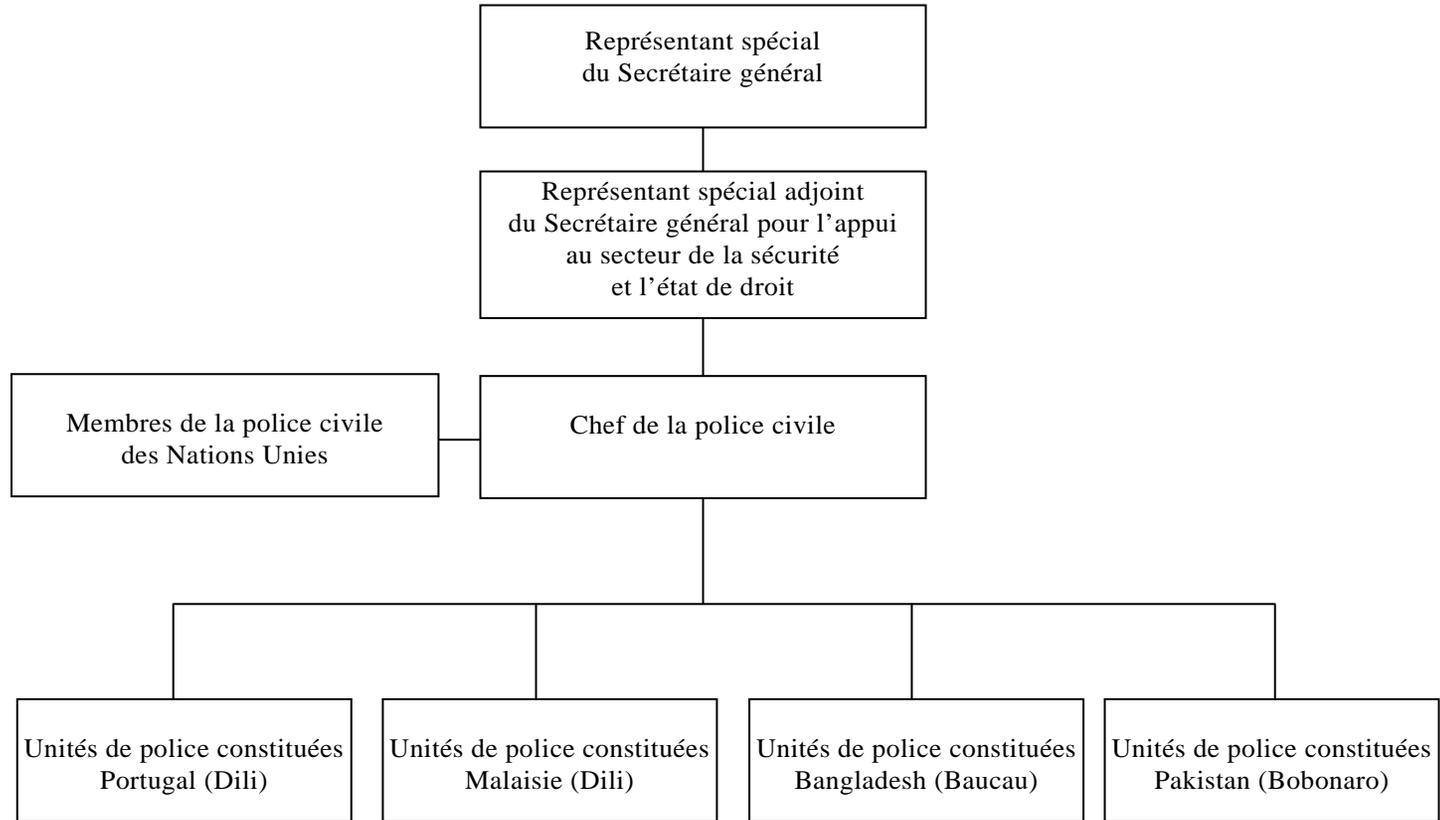


Note : Les notes de bas de page de l'annexe I se trouvent à la fin.

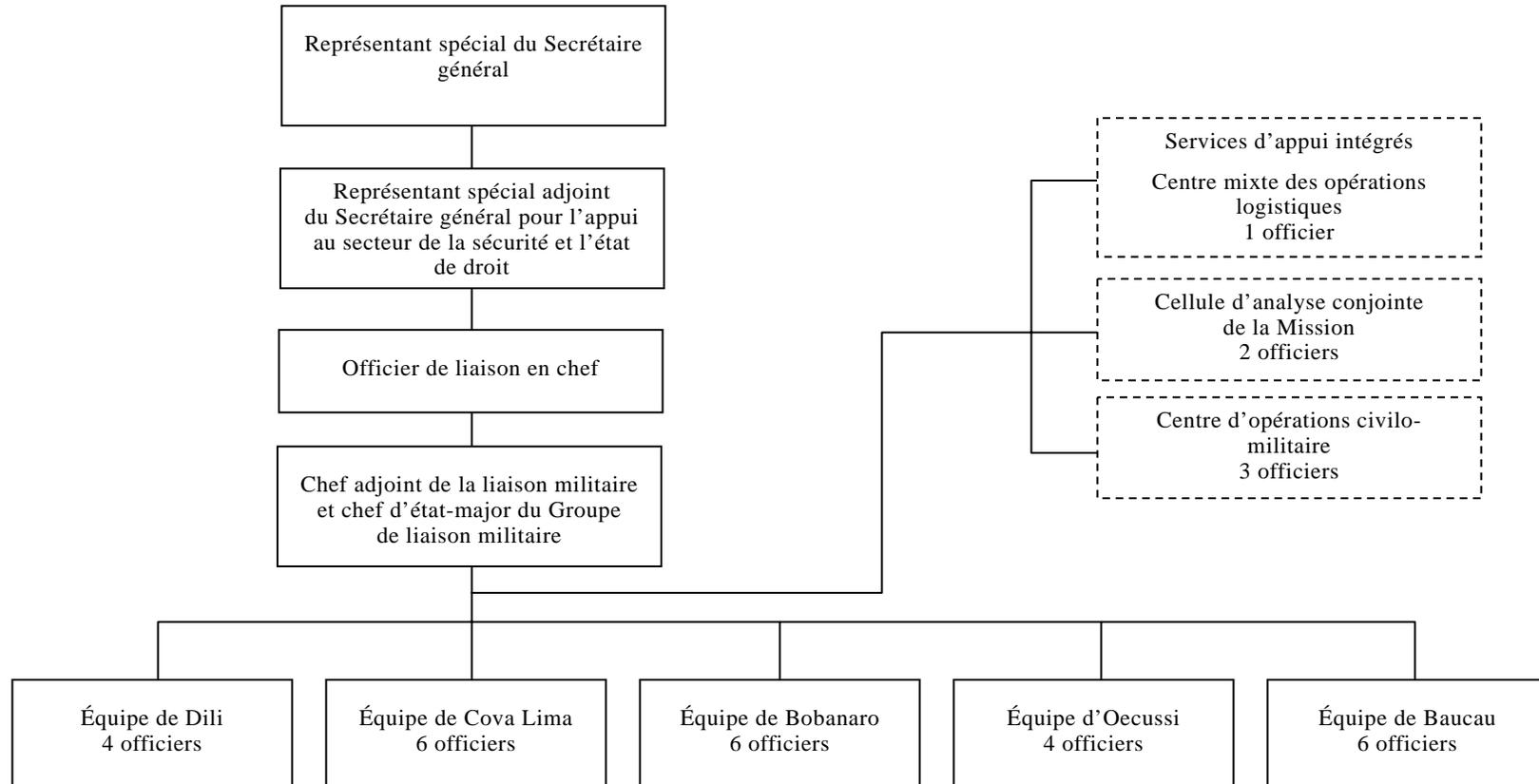
## B. Bureaux administratifs



### C. Police civile des Nations Unies



## D. Groupe de liaison militaire



*Abréviations* : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national; GS : agent des services généraux; G-1/G-6 : agent des services généraux (Autres classes); GSN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies

<sup>a</sup> Nouveau poste.

<sup>b</sup> Reclassement.

<sup>c</sup> Transformation.

<sup>d</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé.

<sup>e</sup> Y compris le personnel chargé du budget et de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et celui siégeant dans des commissions d'enquête.

<sup>f</sup> Y compris les traducteurs et interprètes et les fonctionnaires chargés de la formation et de l'orientation du personnel.

## Annexe II

### Cadre des mécanismes de coordination au Timor-Leste et de l'intégration de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et de l'équipe de pays des Nations Unies, sur la base du pacte international

#### Concertation/partage de l'information

<i>Groupe</i>	<i>Président/Coprésident</i>	<i>Participants</i>	<i>Autres renseignements</i>
Réunion de l'équipe de pays des Nations Unies	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires/coordonnateur résident	Tous : FAO, OIT, OIM, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, FENU, Département des affaires économiques et sociales, ONUDI, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, UNIFEM, PAM, OMS, Département de la sûreté et de la sécurité, MINUT	Réunions tous les 15 jours, convoquées par le chef du groupe du coordonnateur résident, au nom du Président. Comptes rendus communiqués également aux organismes non résidents
Exposés hebdomadaires du Centre d'opérations civilo-militaire	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Centre d'opérations civilo-militaire	Tous (voir ci-dessus)	Chaque mercredi à 8 heures
Visioconférence hebdomadaire (avec le Département des opérations de maintien de la paix et les quartiers généraux des organismes, fonds et programmes)	Représentant spécial du Secrétaire général	Tous (voir ci-dessus)	Chaque vendredi à 8 heures
Réunion de concertation générale	Représentant spécial du Secrétaire général	Hauts responsables de la MINUT	Chaque mardi à 16 heures. Invitation faite aux organismes des Nations Unies susceptibles d'être intéressés par les questions inscrites à l'ordre du jour
<b>Aligné sur le pacte</b>			
Groupe de travail sur la gouvernance démocratique	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires	Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, HCDH, UNIFEM, UNICEF, OIT, FAO, OIM, FENU, ONUDI, OMS	Réunions convoquées par la MINUT

<i>Groupe</i>	<i>Président/Coprésident</i>	<i>Participants</i>	<i>Autres renseignements</i>
Moyens de subsistance (l'accent est mis sur les jeunes et l'emploi)	PNUD/OIT	ONUDI, FENU, FAO, Conseiller de la MINUT pour les questions socioéconomiques, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, PAM, Département des affaires économiques et sociales, UNICEF, PNUD, Programme des Volontaires des Nations Unies	Réunions convoquées par le Président
Groupe de travail sur le secteur de la justice	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit/PNUD	Section de l'appui à l'administration de la justice, Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, HCDH, UNICEF, UNIFEM, FNUAP	Réunions convoquées par le Président et le Coprésident
Bien-être humain/réinsertion sociale <sup>a</sup> (logement, assistance humanitaire, réconciliation, dialogue, traitement du traumatisme sociétal, aide aux groupes vulnérables)	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires/Coordonnateur résident/Coordonnateur des secours humanitaires/Bureau de la coordination des affaires humanitaires	OIM, HCR, UNICEF, PAM, OMS, police civile des Nations Unies, FAO, Groupe de liaison militaire, PNUD, Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, HCDH, Organisations non gouvernementales et organisations internationales (40 participants)	Réunions conjointes hebdomadaires convoquées par l'équipe intégrée des secours humanitaires au nom du Coordonnateur; réunions convoquées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au nom du Coordonnateur
Réforme du secteur de la sécurité <sup>b</sup>	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit	Gouvernement, partenaires bilatéraux, organismes des Nations Unies, à confirmer	Réunions convoquées par le Président (les modalités des réunions sont en cours de discussion avec le Gouvernement)
<b>Parallèlement au pacte</b>			
VIH/sida	FNUAP/OMS	PNUD, UNICEF, UNIFEM, Banque mondiale, PAM, OIM	Réunions convoquées par le Président et le Coprésident

<i>Groupe</i>	<i>Président/Coprésident</i>	<i>Participants</i>	<i>Autres renseignements</i>
Éducation : ce groupe de travail est déjà à l'œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'éducation.	UNICEF (organisme chef de file de l'Organisation des Nations Unies)	FNUAP, PNUD, Département des affaires économiques et sociales, HCDH, Conseiller de la MINUT pour les questions socioéconomiques, FAO, PAM, ONUDI, Banque mondiale, UNESCO	Réunions convoquées par le Ministre de l'éducation, les services de secrétariat et autres appuis étant fournis par la Banque mondiale et l'UNICEF
Santé : le Ministre de la santé a indiqué qu'il présidera bientôt ce groupe.	OMS	UNICEF, FNUAP, Département des affaires économiques et sociales, PAM et partenaires de la santé	Réunions convoquées par le Président
Égalité des sexes	Conseiller de la MINUT en matière d'égalité des sexes/UNIFEM	UNICEF, HCR, FNUAP, PNUD, PAM, Département des affaires économiques et sociales, Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle/HCDH	Réunions mensuelles convoquées par le Président au nom du Coordonnateur résident des Nations Unies
<b>Opérations/sécurité</b>			
Groupe de la gestion intégrée des opérations	PNUD	FAO, OIT, OIM, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, HCDH, ONUDI, FNUAP, HCR, UNICEF, UNIFEM, PAM, OMS, Département de la sûreté et de la sécurité, MINUT, UNESCO	Réunions convoquées par le Président (à confirmer)
Un sous-groupe se réunit pour coordonner les activités relatives à la formation du personnel (coprésidé par le Groupe de la formation de la MINUT et le PNUD)			
Équipe de coordination du dispositif de sécurité	Fonctionnaire désigné/Département de la sûreté et de la sécurité	FAO, OIT, OIM, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, HCDH, ONUDI, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, UNIFEM, PAM, OMS, FENU	Réunions convoquées tous les 15 jours par le Département de la sûreté et de la sécurité au nom d'un fonctionnaire désigné

(Voir note(s) page suivante)

*(Notes de l'annexe II)*

*Note* : Le présent cadre n'est pas destiné à couvrir l'ensemble des mécanismes de coordination au Timor-Leste. L'équipe de pays n'intègre pas, par exemple, de mécanismes de coordination pour les questions politiques, qui relèvent strictement du mandat de la Mission. Il présente tous les mécanismes de coordination relatifs à l'équipe de pays, aux politiques, programmes et opérations. Les présidents dont il fait mention sont en première ligne pour l'action de l'ONU. Ils ne sont pas forcément des présidents au sens large, ce qui veut dire qu'en matière d'éducation on entend globalement par président le Ministre de l'éducation.

*Abréviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FMI : Fonds monétaire international; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; MINUT : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; OIM : Organisation internationale pour les migrations; OIT : Organisation internationale du Travail; OMS : Organisation mondiale de la santé; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et l'agriculture.

<sup>a</sup> Le groupe de l'assistance humanitaire et les sous-groupes techniques sont déjà en place et travaillent avec les autorités nationales et les partenaires. Ils examineront également les questions relatives à la transition avec le Bureau de la prévention des crises et le Conseiller pour les activités de relèvement du PNUD.

<sup>b</sup> Ce groupe a pour objectif d'étudier en détail le secteur de la sécurité au Timor-Leste et de coordonner les appuis fournis par les donateurs bilatéraux.

## Carte